DISCOURS ET INTERVENTIONS DES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DU QUÉBEC

CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE DE MARS 1984

Québec

DISCOURS ET INTERVENTIONS DES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DU QUÉBEC

CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE DE MARS 1984

Les conférences des premiers ministres du Canada sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones

DISCOURS ET INTERVENTIONS DES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DU QUÉBEC

Conférence tenue à Ottawa
les 8 et 9 mars 1984

Le contenu de cette publication
à été réalisé par le
Secrétariat des activités gouvernementales
en milieu amérindien et inuit (SAGMAI)

SAGMAI
875, Grande-Allée Est
Québec (Québec)
G1R 4Y8
(418) 643-3166

Cette édition a été produite par la Direction générale
des publications gouvernementales
du ministère des Communications

Dépôt légal — 4e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-1141-8

© Gouvernement du Québec, 1984

Table des matières

- Note liminaire **7**
- Pour une coexistence viable avec les Autochtones du Québec
  Discours d'ouverture du Premier ministre du Québec **9**
- Le droit à l'égalité (Monsieur Lévesque) **17**
- Appel à l'action (Zebedee Nungat) **19**
- Pour une clause d'égalité renforcée (Mary Simon) **21**
- La spécificité amérindienne (Max Gros-Louis) **23**
- Position de la Confédération haudenosaunie (Billy Two-Rivers) **27**
- Le droit à l'égalité des femmes (Bibiane Courtois, Mary Two-Axe Early, Mary Simon) **31**
- Gouvernement autonome (Zebedee Nungat) **35**
- Conclusion de monsieur René Lévesque **37**
- Les Inuit déçus (Zebedee Nungat) **41**
- Principales conclusions de la conférence **43**
- Liste des délégués officiels du Québec **45**

Note liminaire

La deuxième conférence constitutionnelle des premiers ministres sur les questions intéressant les Autochtones a eu lieu, à Ottawa, les 8 et 9 mars 1984.

Le Premier ministre du Québec a participé à cette conférence à la tête d'une délégation composée en majeure partie de représentants des divers groupes autochtones.

Comme l'année précédente, les porte-parole autochtones purent exprimer leur point de vue à partir des sièges réservés au Québec. Certains d'entre eux le firent cependant des sièges réservés à leurs associations nationales canadiennes.

Leurs propos, ainsi que ceux du Premier ministre du Québec, sont reproduits ici d'après le compte rendu textuel transmis à chaque délégation par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes.

Pour une coexistence viable avec les Autochtones du Québec

Discours d'ouverture du Premier ministre du Québec

Monsieur René Lévesque D'abord, si vous permettez, un simple rappel du message que je livrais ici même l'an passé lors de la première conférence des premiers ministres sur les affaires autochtones.

La participation du Québec à cette conférence-ci, comme à celle de l'an passé, découle directement de notre acquiescement à la demande pressante des nations autochtones du Québec, la demande qu'ils nous en ont faite.

La présence, d'ailleurs, des représentants de toutes ces nations comme membres de notre délégation témoigne de l'esprit de solidarité, de confiance mutuelle et d'espoir partagé qui nous a animés dès le début, qui nous anime encore et qui, quant à nous, devrait maintenant — il me semble en tout cas — devenir une donnée permanente.

Parmi ces délégués autochtones du Québec, je soulignerai d'abord la présence de trois femmes d'un idéalisme à la fois brûlant et axé solidement sur des résultats contrets: la présidente, qui est ici près de moi, et la vice-présidente de l'Association des femmes autochtones, mesdames Courtois et Stacey-Moore; et aussi, représentant pour sa part l'*Equal Rights for Indian Women*, cette grande pionnière de la cause, madame Mary Two-Axe Early, qui terminait, on s'en souviendra peut-être, son émouvante intervention de l'an dernier par cet appel: « Je vis... que le Grand Esprit vous aidait à écouter votre conscience, vous donnait le courage de vos convictions et la force de défendre vos principes d'hommes et de femmes libres... Vous, ajoutait-elle, vous assurerez à mes soeurs leur liberté... »

En cette Journée Internationale des Femmes, qui tombe aujourd'hui le 8 mars, je me permettrai donc de rappeler d'abord très brièvement que le Québec, sauf erreur, a réussi à battre la marche à ce sujet, et puis je me permettrai également d'espérer qu'avec un certain minimum d'efforts, nous arriverons à allonger substantiellement le bout de chemin qu'avait parcouru dans ce domaine la conférence de l'an dernier.

Maintenant, sur un sujet beaucoup moins inspirant, il y a également, comme l'an dernier, une chose que je me dois de rappeler. C'est que notre participation ne peut aucunement être interprétée comme une quelconque acceptation du Canada Bill, qui nous a été imposé sans notre consentement et dont nous ne pourrons reconnaître la validité aussi longtemps que n'auront pas été remplies les trois conditions posées par l'Assemblée nationale du Québec.

Ces conditions, je les énumère à nouveau rapidement: premièrement, ou bien que soit remis au Québec ce droit de veto que, paraît-il, nous n'avons jamais eu, ou bien qu'on nous accorde alors cette formule de retrait et de pleine compensation que d'aucuns autour de cette table se rappelleront sans doute, au moins un tout petit peu; deuxièmement, le rétablissement des droits et des pouvoirs en matière linguistique qu'on nous a enlevés et sans lesquels, j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, le Québec ne serait jamais entré dans la Fédération canadienne; et, troisièmement, et ça c'est quelque chose de la suprême ironie que d'avoir à le mentionner au moment où on envisage la reconnaissance constitutionnelle de droits, non seulement individuels, mais collectifs, des droits en quelque sorte nationaux, des peuples autochtones — et Dieu sait s'ils ont longuement et douloureusement mérité cette reconnaissance — troisièmement, donc, notre Assemblée nationale a exigé que, de la même façon, on admette spécifiquement l'identité d'une autre nation, tout aussi distincte que n'importe quelle autre et qui est surtout concentrée au Québec où elle trouve, je crois, sa seule vraie patrie, une nation que le Canada Bill s'est permis d'ignorer totalement comme s'il s'agissait d'une simple collection d'individus. On sait à quel point l'individu, la personne, c'est fondamental, c'est sacré, mais une personne appartient aussi à une communauté humaine. On a fait comme s'il s'agissait dans notre cas d'une collection d'individus qui n'ont aucune appartenance dinstincte alors qu'en réalité le Québec français possède un caractère indiscutablement national, qu'on l'admette ou qu'on ne l'admette pas.

Cela dit, au chapitre de nos relations avec nos concitoyens autochtones, il s'est déroulé chez nous, depuis la conférence de l'année dernière, un événement qu'il faut, je crois, sur le plan québécois en tout cas, qualifier de majeur puisque c'était une première dans notre histoire politique. Il s'agit de la Commission parlementaire sur les droits des Autochtones qui s'est tenue à Québec les 23, 24 et 25 novembre dernier, et dont on trouvera un résumé succinct dans le dernier numéro de notre revue

Rencontre qui vous sera tout à l'heure distribuée dans les cinq langues dans lesquelles elle est publiée régulièrement, c'est-à-dire, le français, l'anglais, le cri, l'inuktituk et le montagnais.

Dans le passé, les représentants autochtones étaient bien venus à l'occasion présenter leurs points de vue parmi les autres intervenants devant l'un ou l'autre des Comités de l'Assemblée nationale du Québec mais, cette fois-ci, ils sont venus exposer pendant trois jours aux parlementaires québécois leurs droits et leurs problèmes, tels qu'ils les voient et tels qu'ils les vivent, et aussi leurs espoirs dans le cadre d'une Commission parlementaire spécialement mise sur pied à leur intention. Avec leur collaboration, nous voulons, très bientôt d'ailleurs, institutionnaliser la chose pour en faire un forum permanent. J'ajoute que ce processus s'est élaboré et s'est déroulé aussi, non seulement en association étroite avec les Autochtones, mais aussi en étroite collaboration avec notre opposition parlementaire, ce qui me semble extrêmement important et très significatif aussi pour l'avenir.

Pour nous, en effet — et on me permettra de penser qu'il devrait peut-être en être ainsi pour chacun de nos gouvernements auxquels on confie le mandat d'aménager la vie sociale et la vie économique des gens — il ne s'agit pas seulement de régler, je dirais même il ne s'agit pas d'abord de régler, par le biais constitutionnel et à la faveur de compromis savamment orchestrés, le sort des descendants des premiers habitants de ce pays. Davantage encore, il s'agit de déterminer, à l'intérieur de notre société, les formes ou les façons de coexister qui respectent la réalité vécue et permettent de bâtir un avenir collectif dans le respect de chacun.

Ce mot de coexistence, je le retiens des présentations qui nous ont été faites lors de notre Commission parlementaire québécoise; je l'ai retenu aussi des nombreuses propositions mises de l'avant par les représentants des Autochtones de l'ensemble du Canada, et avec une insistance particulière au cours des douze derniers mois. On me permettra de citer, à ce sujet, un extrait de l'éloquente intervention qui, peut-être, n'a pas rallié tout le monde mais que nous avons trouvée très percutante, quant à nous, l'éloquente intervention que faisait à Victoria le 27 février dernier, il y a très peu de temps, monsieur Neil Sterritt, le porte-parole autorisé des Premières Nations, ils disait ceci:

"There has to be some assumptions made at the highest level. Now, if the real movement is going to happen in the courts, maybe that is where we have to be. I am talking about the aboriginal people. Maybe that is

where the real movement will be, because it is not happening here. Not only that, you are trying to address change within your constitution. We are trying to define our relationship with you... Let us get away from the constitution and the wording in it — ajoutait monsieur Sterrit — and start to define our relationship."

Quant à nous, dans la même veine, je rappelais l'an dernier l'importance que nous attachons au processus dans lequel nous sommes engagés au Québec, parce qu'il permet d'aboutir, de bonne foi, à des ententes dont le contenu même est déterminé conjointement, qui peuvent être modifiées sans difficulté avec le consentement exprès des parties et ne peuvent pas l'être arbitrairement ou unilatéralement en l'absence d'un tel consentement. Au terme d'encore douze mois d'efforts, de discussions, de palabres, de pourparlers, nous sommes plus convaincus que jamais de l'à-propos d'une telle formule.

Que nous a dit en effet le discours autochtone pendant cette période? Que non seulement, tout le monde le sait, les Autochtones sont fiers de leur identité et entendent la conserver, mais aussi qu'ils sont assez « mature », si vous me permettez l'expression, pour déterminer eux-mêmes où ils veulent aller. Ils nous ont également dit qu'ils n'entendaient plus vivre sous la tutelle de qui que ce soit et que l'affirmation de leur identité propre passait par la reconnaissance de l'autonomie politique et le pouvoir de disposer de territoires ou de ressources.

Eh bien, j'en suis sûr, avec un minimum de bonne foi, de réalisme et de respect de l'autre, il y a des solutions auxquelles on peut arriver concrètement pour répondre à ces demandes légitimes. Nous savons tous, par exemple, que nous ne sommes pas prêts à remettre aux Autochtones la propriété de toutes les terres dont ils nous disent que les blancs se sont illégalement emparés. Mais je suis également certain que les Autochtones eux-mêmes ne prétendent pas pouvoir effacer l'histoire de l'occupation européenne qui a débuté il y a au-delà de 400 ans. Ils sont ici chez eux en vertu d'une présence de leurs ancêtres qui se perd dans la nuit des temps, et ils vont rester, il vont rester eux-mêmes, ils y sont bien décidés. Quant à nous, nous sommes ici depuis moins longtemps mais, nous aussi, nous allons rester et continuer de vivre côte-à-côte avec eux.

Cette coexistence, elle s'inscrit tout simplement dans une réalité historique géo-politique et économique qu'on ne doit jamais oublier si on veut arriver à quelque résultat que ce soit. Il me semble qu'à partir d'une constatation comme celle-là, et avec ce que j'évoquais comme minimum

de réalisme, de bonne foi et de respect de l'autre, on peut arriver à beaucoup de résultats.

Évidemment, nous ne pourrons, quant à nous, que nous réjouir des engagements précis, des assurances que pourront obtenir les Autochtones de cette deuxième conférence. Tout ce qui nous paraîtra acceptable, quant à nous du Québec, il est évident que nous n'y ferons pas objection. Seulement, pour ce qui nous concerne, ça devra évidemment se faire dans le respect de la souveraineté de notre Assemblée nationale et de l'intégrité du territoire québécois.

Mais, d'autre part, comme nous l'avons déjà dit aux Autochtones du Québec, nous n'attendrons pas que de telles assurances leur soient données ailleurs pour continuer de contracter avec eux chez nous des engagements précis et les inclure, le cas échéant, dans nos lois fondamentales.

À ce propos, j'écoutais tout à l'heure avec beaucoup d'intérêt les quatre principes qu'énonçait le Premier ministre fédéral. En les écoutant, j'ai eu l'impression qu'on pouvait les accepter d'emblée, le contenu paraissait acceptable, comme on dit en anglais "as far as it goes". Il me semble qu'une approche comme celle-là peut être d'autant plus indiquée que je souligne que nous avons nous-mêmes au Québec et, je crois, les premiers dans ce domaine, nous avons mis au point une sorte de feuille de route équivalente ; elle n'est pas parfaite elle non plus plus mais, à mon avis, va pas mal plus loin dans l'élaboration d'une perspective de progrès tangible et concret. Quant à nous, c'est à partir de là que nous nous attendons à pouvoir conclure avec les nations autochtones du Québec, sur la base de leurs droits et tenant compte de leur situation, des ententes qui respectent à la fois leur autonomie et les pouvoirs de notre Assemblée nationale, à la fois aussi leurs droits à des territoires et l'intégrité globale du territoire québécois. C'a déjà été réussi avec l'entente de la Baie-James et du Nord Québécois et sans doute on pourra faire mieux encore à l'avenir, étant donné les leçons que de part et d'autre nous pouvons honnêtement tirer de la mise en application de ces accords.

À ce point de vue-là, j'ai trouvé extrêmement encourageants certains des propos que nous avons entendus de la part du porte-parole inuit de tout à l'heure, monsieur Amagoalik.

Enfin, en me référant toujours à cette démarche proprement québécoise qui vise essentiellement à l'aménagement des droits des Autochtones et à leur application concrète et réaliste, nous désirons fortement que le processus actuel qui est entrepris au niveau pancanadien ne puisse pas

servir de prétexte pour retarder les choses indûment. Par exemple, un seul exemple, nous avons entrepris avec la bande mohawk de Kahnawake, non loin de Montréal, une démarche qui nous semble très prometteuse, et je crois que c'est vrai de part et d'autre, sur le plan de la santé, en termes de relation pour ainsi dire de gouvernement à gouvernement. Je crois qu'on peut ainsi la qualifier. Il s'agit d'une démarche qui respecte à la fois l'autonomie politique fondamentale de cette bande — en tout cas, dans toute la mesure du possible — et la responsabilité du Québec en matière de santé vis-à-vis l'ensemble de la société. Or, la réponse au rapport Penner que le ministre fédéral des Affaires indiennes a déposé ces jours derniers devant le Parlement fédéral, qui évidemment a été quelque peu coloré différemment ou additionnellement par les propos du Premier ministre tout à l'heure... pourrait nous inquiéter dans la mesure où elle aurait pour effet, peut-être, de venir retarder ou même de briser des ententes déjà conclues ou des ententes qui nous semblent en bonne voie de pouvoir se réaliser.

Ce que je veux souligner très simplement, monsieur le président, c'est que le processus actuel devrait permettre aussi — ou, si vous préférez, ne devrait pas en tous cas empêcher — que s'accomplissent des progrès réels sous le signe d'une autonomie politique des Autochtones qui demeure évidemment compatible avec les règles qui régissent la société environnante.

Je tiens à assurer nos amis autochtones, et au premier chef évidemment ceux du Québec, que nous entendons participer aux délibérations d'aujourd'hui et de demain, et à celles qui suivront éventuellement, avec une totale ouverture d'esprit. Je souhaite que le fédéral et les représentants des Autochtones adoptent une attitude analogue à l'égard des provinces. Nous devrions, du moins il faut l'espérer, avoir dépassé la phase de méfiance que l'histoire, il faut bien le reconnaître, avait justifié en très grande partie. Pour nous, à tout le moins, en ce qui concerne les suites à donner au rapport Penner, nous entendons profiter au maximum des ouvertures faites par le fédéral dans sa réponse à ce rapport. Je tiens à indiquer dès maintenant, par exemple, que nous sommes non seulement désireux d'être consultés — ce que promet cette réponse — mais que nous devrions aussi, quant à nous, être appelés dès le départ à collaborer étroitement à l'élaboration de la législation nouvelle, éventuelle, dont il y est fait mention. En acceptant d'avance, bien entendu, le principe que soit reconnue aux Premières Nations, aux peuples autochtones, la plus large mesure d'autonomie politique possible, une autonomie qui, à notre avis, devrait être d'autant plus grande qu'elle s'exercerait au sein des sociétés environnantes.

En terminant, je veux résumer très brièvement. J'ai exposé de mon mieux ce que le Québec a d'ailleurs démontré, je crois, par des gestes concrets — c'est-à-dire notre volonté d'effectuer plus qu'un nouveau départ, un nouveau départ qui n'en finit plus de partir, mais l'établissement, le plus rapidement possible, de relations vraiment étroites et vraiment chaleureuses avec nos concitoyens autochtones.

J'ai également été dans l'obligation de rappeler certaines contraintes et certaines exigences fondamentales que nous n'avons pas voulues mais que d'autres nous ont imposées. Et j'ai tâché enfin de dire aussi clairement que possible que, ce qui compte pour nous, c'est avant tout que des efforts soutenus, si laborieux soient-ils, aient toutes leurs chances de porter fruit. C'est uniquement par des actions et des réussites concrètes que nous pourrons nous redécouvrir vraiment les uns les autres, et nous convaincre mutuellement de notre bonne foi et de notre sincérité.

Le droit à l'égalité

Monsieur Lévesque Si l'on trouve les droits de la femme — c'est une sorte de jugement sur votre constitution — si l'on trouve les droits de la femme éparpillés ça et là, aux articles 15, 28 et 35, et que personne ne sait où diable cela mène, ce n'est pas étonnant que les gens parlent d'avoir recours à des super-avocats pour commencer à regarder cela en détail encore une fois, et ce n'est pas étonnant que les femmes ne soient pas très heureuses de tout cela. Notre idée à nous est très simple. Plus nous pourrons renforcer et clarifier la situation dans un domaine aussi essentiel à une société réellement civilisée, mieux ce sera.

Si l'on en vient à ça, nous ne nous opposerons certainement pas à ce que cela soit enchâssé. Il est évident que nous ne nous opposerons pas. En ce qui concerne le Québec, en tout ce qui touche le droit à l'égalité, dans la mesure où nous avons quelque chose à y voir, nous allons continuer d'avancer aussi rapidement que possible. Peut-être que ça aidera les autres. Je ne sais pas. Il y a certaines choses que nous avons faites qui n'ont pas tellement nui. Je pense que, dans certains cas, il y a eu des imitations assez flatteuses de quelques-unes des choses que nous avons faites. Nous allons continuer à essayer de faire de notre mieux.

Appel à l'action

Commentaire de monsieur Zebedee Nungak à partir du siège du Comité inuit sur les questions nationales

Monsieur Nungak En entendant les propos et les discours prononcés par les divers gouvernements et provinces, je note qu'ils comportent bon nombre d'aspects positifs non mentionnés jusqu'ici, et sur lesquels nous aimerions revenir plus tard au cours du dialogue et des échanges qui vont suivre. Mais j'aimerais relever les remarques faites par certains gouvernements quant à la prudence à exercer, quant à la nécessité de ne pas trop se hâter, de ne pas essayer d'opter pour des solutions simples et précipitées qui pourraient avoir des conséquences dommageables. Je crois que monsieur Devine, Premier ministre de la Saskatchewan, a dit qu'il était d'avis que sa province ne pourrait pas appuyer des concepts mal définis ou mal compris. Je crois que l'une des expressions employées par monsieur Devine est « ne soyons pas désinvoltes », et je crois que cette opinion a trouvé son écho dans les interventions d'autres gouvernements, qui ont parlé avec beaucoup de circonspection, qui ont exprimé le fait qu'ils ne croient pas qu'une modification ou un enchâssement doive se faire à la hâte.

J'aimerais simplement faire une observation, en disant qu'il y a une autre facette à cette opinion: nous ne devons pas non plus nous dérober à la tâche tout simplement parce que certains amendements ou plutôt certaines provinces manifestent leur réserve. Les Inuit ont été francs et conséquents tout au long de ces rencontres, en s'efforçant d'éveiller en nous le courage, ou encore les qualités qui, justement, nous prépareront à rétablir les choses comme elles devraient l'être, qui nous aideront à accomplir la tâche qui nous attend.

En somme, ce que j'essaie de dire ici, c'est que nous avons été bien préparés... Il y a longtemps que nous faisons toutes sortes de pirouettes devant les gouvernements dans le but de nous faire comprendre clairement et de préciser ce que nous voulons de façon que personne n'ait de doute à cet égard; nous continuerons dans la même veine tout au long de cette conférence.

Pour une clause d'égalité renforcée

Commentaire de madame Mary Simon, présidente de la Société Makivik, à partir du siège du Comité inuit sur les questions nationales.

Madame Simon L'amendement à l'article 25 de la *Loi constitutionnelle de 1982* mérite certainement qu'on l'examine de plus près, et j'aimerais à ce moment-ci exposer l'amendement du CIQN ou plutôt l'amendement qu'il propose au paragraphe 4 de l'article 35, qui se lirait comme suit: « Malgré toute disposition de la présente loi, les droits ou libertés ancestraux, issus des traités ou autres, des peuples autochtones du Canada, sont garantis également aux personnes des deux sexes. »

Cependant, nous désirons renforcer la clause d'égalité et, par conséquent, nous sommes prêts à accepter tout amendement qui pourrait être proposé. Dès que j'ai appris que le sujet pourrait être reporté à une réunion des ministres peut-être plus tard dans la soirée, j'ai pensé qu'au cours de cette réunion nous pourrions peut-être nous entendre sur une nouvelle formulation de cet article, parce qu'en écoutant les discours d'ouverture du gouvernement fédéral et des provinces, il semblerait que bon nombre des représentants qui sont ici autour de cette table soient prêts à renforcer la garantie constitutionnelle d'égalité entre hommes et femmes.

Donc, je voudrais tout simplement affirmer encore une fois, puisque je l'ai déjà dit à la conférence de Yellowknife, que, même si le présent amendement à l'Accord constitutionnel de 1983 ne correspond pas à ce que le CIQN avait compris de l'entente conclue lors de la dernière conférence des premiers ministres, nous avons décidé de continuer à appuyer l'Accord constitutionnel et à travailler au renforcement de la clause d'égalité au moyen du processus en cours. Je crois que déjà nous savons tous que, dans la clause d'égalité comprise dans l'annexe à l'Accord, les droits ancestraux et issus des traités des peuples autochtones sont garantis également aux hommes et aux femmes autochtones. Cependant, nous avons encore besoin de protections et de garanties constitutionnelles semblables à l'égard d'autres droits autochtones, comme ceux qui sont accordés par une loi.

En ce qui concerne les droits accordés par une loi en vertu des droits ancestraux ou issus des traités des peuples autochtones, il est loin d'être clair que l'article 28 de la Charte canadienne des droits et libertés qui se trouve dans la partie I garantisse l'entière égalité que nous recherchons entre personnes des deux sexes. Nous sommes loin d'être sûrs que l'article 28 prime sur l'article 25. Bien que le CIQN appuie l'enchâssement de vastes pouvoirs de gouvernement autonome dans la Constitution du Canada, nous aimerions exposer comment nous croyons que le principe d'égalité est relié au gouvernement autonome. Le droit à un gouvernement autonome est à la fois un droit autochtone et un droit collectif. Si nous voulons assurer un gouvernement autonome doté d'institutions démocratiques et équitables, nous devons trouver le juste milieu entre les droits individuels et les droits collectifs; en d'autres termes, les droits fondamentaux des individus doivent être respectés par la collectivité ou par les gouvernements. Sur ce plan, l'égalité entre personnes des deux sexes est un droit fondamental des individus. C'est un principe de base du droit international, reconnu par le Canada et par d'autres pays. Par conséquent, nous préconisons le renforcement des droits d'égalité dans la Constitution du Canada.

À titre de conclusion, le CIQN maintient son point de vue selon lequel nous voulons que le paragraphe 4 de l'article 35 soit modifié et, si notre formulation pose des problèmes pour d'autres représentants autochtones ou gouvernementaux, le CIQN est disposé, comme il l'a été au cours des échanges antérieurs, à étudier d'autres formulations afin de trouver une solution convenable. Cela n'a pas été possible au cours du processus qui a conduit à la présente conférence des premiers ministres, et nous estimons qu'à ce moment-ci, il faudrait apporter certains éclaircissements quant aux engagements que les divers gouvernements sont disposés à prendre. Nous vivons dans un état d'incertitude et, lorsque nous parlons d'un droit aussi fondamental que l'égalité entre hommes et femmes, je pense que nous devons nous assurer que tous comprennent bien ce que ce droit signifie pour nous.

La spécificité amérindienne

Commentaire de monsieur Max Gros-Louis, Grand chef des Hurons de Lorette

Monsieur Gros-Louis Nous sommes venus ici aujourd'hui en escomptant des résultats concrets de cette conférence. Mais, je vous assure qu'en tant que Grand chef de la nation huronne, je repars très déçu et je dois vous dire que c'est une tragédie.

C'est pourquoi les Hurons, et plusieurs nations indiennes, croient que les gouvernements provinciaux sont des gouvernements d'immigrants et qu'ils n'ont aucun droit de légiférer sur les Indiens. Ce qui s'est passé aujourd'hui nous le prouve une fois de plus, parce que pour la plupart d'entre vous, vous ne voulez pas reconnaître que nous étions les premières nations. Vous ne voulez pas reconnaître que nous avons certains pouvoirs et qu'en les utilisant, nous pourrions régler de nombreuses questions par l'intermédiaire de nos gouvernements indiens.

Maintenant, parlons d'égalité. Vous cherchez toutes sortes de moyens de reconnaître les femmes. Donnez donc de l'autorité au Conseil de la bande, donnez donc de l'autorité aux premières nations. Nous connaissons nos gens et, pour nous, un Indien, c'est un enfant, c'est une femme et c'est un homme. Le mot égalité, ça n'existe pas chez nous parce que c'est vous qui avez créé ce concept, c'est vous qui avez créé toute cette bataille d'égalité pour éteindre les droits des Indiens et surtout des femmes.

Le peuple huron est souverain depuis toujours et nous voulons qu'il continue à l'être. Il y a d'autres peuples indiens qui le sont aussi. J'aimerais être très bref et, si vous le voulez bien, laisser la parole à une autre nation, la nation mohawk qui, par l'intermédiaire de monsieur Billy Two-Rivers, voudrait dire quelques mots.

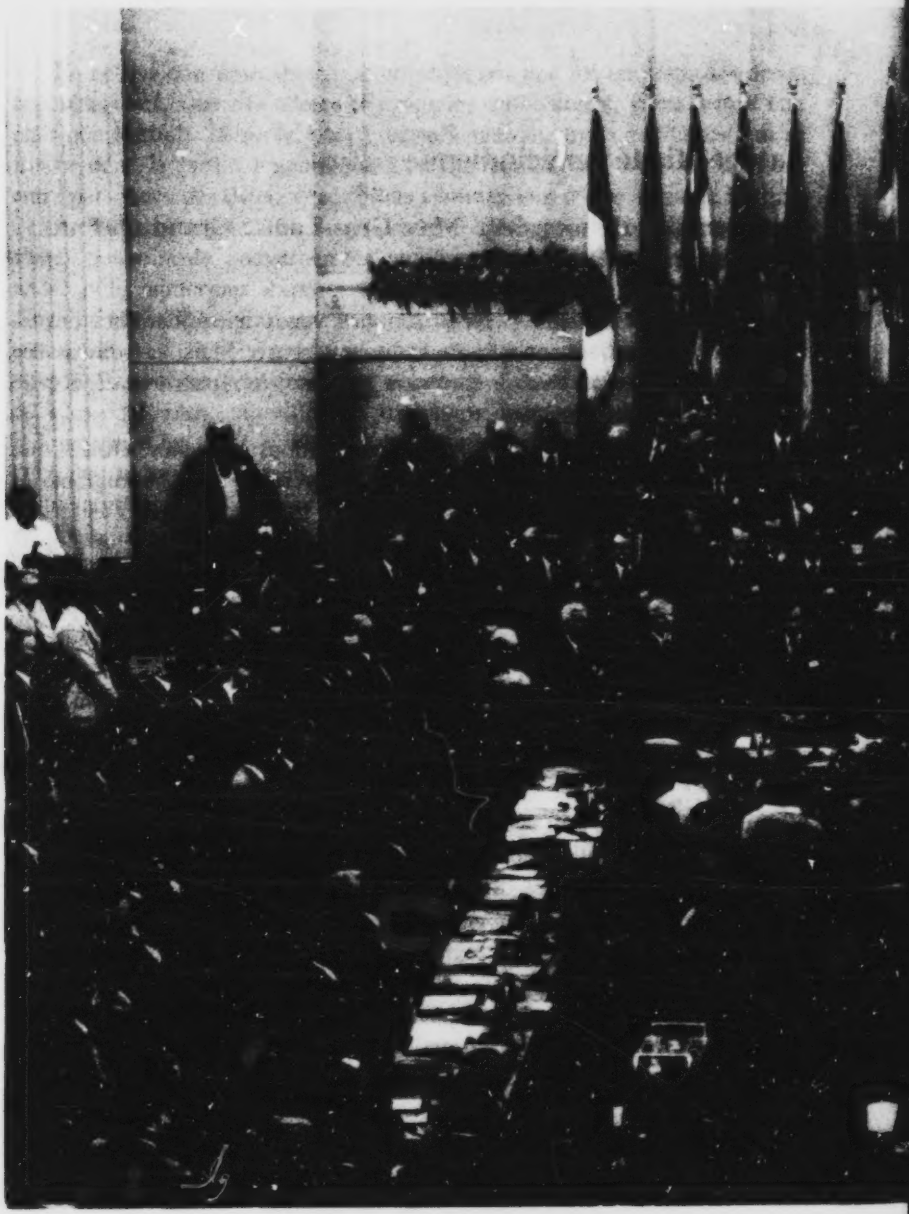

Ouverture de la conférence constitutionnelle du 8 mars 1984. (*Canapress*)

Position de la Confédération haudenosaunie

Commentaire de monsieur Billy Two-Rivers, chef du Conseil de bande de Kahnawake

Monsieur Two-Rivers Bonjour, mes frères et soeurs. Je vous appelle frères et soeurs parce que, lorsque vous êtes arrivés dans notre pays en tant qu'invités, nos invités, nous avons établi que nous étions frères et soeurs, et aujourd'hui, maintenant que vous êtes devenus nos invités en permanence, nous continuons de vous appeler frères et soeurs. Merci pour ces brèves minutes qui me permettent de dire quelques mots. Je m'appelle Billy Two-Rivers, je suis un citoyen, membre de la nation des Mohawks, et j'habite le territoire de Kahnawake.

Aujourd'hui, je ne parle pas en tant que membre du système de conseils de bande du gouvernement canadien mais, plutôt, en tant que Mohawk. Si je fais ces observations ici, c'est dans le but d'exposer la position d'un gouvernement autochtone qui n'est pas représenté dans le processus qui se déroule ici. Ce que je présente ici, ce sont les positions des Six nations, cette Confédération iroquoise qui regroupe 18 communautés et près de 100 000 personnes éparpillées sur nos terres ancestrales, qui sont actuellement morcelées par la frontière séparant les États-Unis du Canada.

Ces derniers mois, ces dernières années, la Confédération haudenosaunie des Six nations a remarqué la confusion manifeste qui existe chez les Canadiens, et au sein du gouvernement canadien, concernant les questions de souveraineté, de gouvernement et de nationalité. Des discussions sont en cours au sein du comité du Parlement du Canada, sur la souveraineté, sur les accords constitutionnels et sur un gouvernement autochtone autonome.

La Confédération haudenosaunie des Six nations est souveraine au sein de la communauté internationale, mais non dans le contexte canadien ou américain. La Confédération haudenosaunie des Six nations n'a aucun désir de se séparer du Canada puisqu'elle n'a jamais fait partie du Canada. Nous avons toujours eu notre propre pays et notre propre gouvernement.

Dans l'histoire de ses rapports avec les Européens, jusqu'au XIX[e] siècle, la Confédération s'est toujours déclarée indépendante, et ne s'est jamais soumise à d'autres peuples. Elle l'a fait savoir aux Hollandais, aux Français, aux Anglais et à d'autres peuples. Au cours du XX[e] siècle, nous, les Haudenosaunis, avons fait savoir au Canada et aux États-Unis que nous ne sommes ni Canadiens ni Américains. Nous sommes Haudenosaunis.

La Confédération a toujours été, et continue d'être fermement résolue à ne pas se laisser absorber, et de ne pas laisser les nations qui la composent s'assimiler par un processus quelconque de canadianisation. Par conséquent, la nouvelle Constitution que la Grande-Bretagne a accordée au Parlement du Canada n'aura aucune autorité à l'intérieur de nos territoires, ni sur notre peuple. Encore une fois, nous rappelons au Canada qu'il ne s'agit pas d'une position nouvelle, mais de celle que nous avons maintenue dans l'évolution de nos rapports avec la Grande-Bretagne, et avec le Canada en tant que l'un de ses dominions. Les personnes qui constituent notre peuple sont des citoyens à part entière; ils ne recherchent pas la citoyenneté au sein de la nation canadienne. Tout effort visant à mettre notre peuple sous le joug du « Canada » est une violation du droit à l'autodétermination qui nous est reconnu en droit international, violation dont nous tenons le Canada responsable au sein de la communauté mondiale. Nous allons résister, par tous les moyens dont nous disposons, à toute tentative visant à nous soumettre à une autorité quelconque, ou à aliéner nos terres.

Depuis les toutes premières démarches faites par le Canada en vue de rapatrier sa Constitution, le Grand conseil de la Confédération iroquoise s'est opposé à ce que la Constitution canadienne vise de quelque façon notre peuple et nos terres. Notre position est enracinée dans les principes internationaux inscrits dans le wampum à deux rangs. Nous sommes des entités nationales distinctes et indépendantes. Notre gouvernement a accordé à la Couronne britannique le droit d'existence au Canada, en Amérique du Nord au fait, à la condition que ni l'un ni l'autre gouvernement n'adopte de lois qui nuisent au fonctionnement interne de l'autre, qu'il y ait partage du pays commun connu sous le nom d'Amérique du Nord, mais que les modalités de ce partage fassent l'objet de discussions suivies, de négociations et d'autres processus convenus d'un commun accord pour les règlements contestés.

En outre, nous sommes entièrement opposés à tout autre processus, qu'il soit lié directement ou indirectement au processus constitutionnel

canadien, qui menace de quelque façon que ce soit nos terres natales, nos libertés et nos droits. Cela comprend le rejet du rapport du Comité spécial sur le gouvernement autonome autochtone, le rejet du processus de négociation des revendications territoriales et des structures telles qu'elles ont été établies par le Canada, ainsi que l'utilisation des soit-disant organismes autochtones visant en fait à enchâsser la politique coloniale canadienne dans les territoires nationaux des Autochtones.

Nous avons toujours affirmé que nos n'étions ni citoyens canadiens ni citoyens américains. En soutenant cette position, nous avons semé une légère panique chez certains hommes politiques canadiens. Nous revendiquons ce droit à notre propre nationalité en raison de notre passé en tant que nation, mais notre position est renforcée en droit international, par la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, dont le Canada est signataire.

Cette convention établit les règles et procédures relatives à l'extension de sa nationalité à d'autres peuples.

Dans le cas des Autochtones, le Canada devait d'abord obtenir notre consentement, ce que, avec son arrogance raciste, il a négligé de faire. Ce que plutôt ...ce que nous envisagerions plutôt c'est un processus bilatéral, qui respecterait les principes inscrits dans le wampum à deux rangs, avec un élément supplémentaire. Nous devrions maintenant être convaincus que le Canada a manqué à l'honneur. Plus de 300 ans d'histoire devraient nous avoir convaincus que ce peuple n'a pas de parole. Face à cette réalité, nous recherchons de l'aide sur le plan international dans nos négociations avec le Canada et les États-Unis. Cette aide peut nous venir des États-Unis sous diverses formes.

Premièrement, il y a le Conseil de tutelle, où sont représentés divers états membres qui se voient confier la tutelle d'un état plus petit. La principale attribution du Conseil est de s'assurer que les grands états n'empiètent pas sur les libertés et les droits fondamentaux d'autodétermination des états plus petits.

Deuxièmement, il y a la Commission des droits de l'homme, dont deux éléments nous intéressent. Il s'agit du Comité sur la décolonisation et du Groupe de travail sur les peuples autochtones.

De toute façon, nous prévoyons un processus très long, qui s'échelonnera sur un grand nombre d'années. Nous sommes convaincus que toute tentative de travailler dans le contexte du processus constitutionnel ca-

nadien tel qu'il est actuellement défini, entraînera une perte encore plus importante de territoire et de liberté.

La Confédération haudenosaunie des Six nations a effectué une série de représentations devant divers organismes. En juin 1983, nous avons fait des représentations devant le Comité spécial sur le gouvernement autochtone autonome, à Ottawa; en novembre, nous sommes allés devant l'Assemblée nationale du Québec, à Québec; enfin, en décembre 1983, nous avons fait des représentations à la Conférence fédérale-provinciale des hauts-fonctionnaires sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones. Ces représentations expliquent en détail la position de la Confédération des Haudenosaunis.

Le président Permettez-moi de signaler que, à ce que vous dites, vos paroles avaient semé une légère panique au sein des hommes politiques canadiens. Je ne puis plus parler au nom des hommes politiques canadiens, mais, en tant que président, elles me créent effectivement une certaine difficulté. Je me demande si vous faites partie de la délégation québécoise et si vous parlez au nom du gouvernement du Québec; si oui, j'y vois une certaine contradiction.

Monsieur Two-Rivers Non, frère Trudeau, je ne parle pas au nom du gouvernement du Québec. J'ai nettement précisé dans mon introduction que la position que j'allais lire est celle de la Confédération iroquoise et non celle de la province de Québec. Je suis sûr que vous avez pu constater au cours des années que le Québec est fort capable de parler pour lui-même.

Le droit à l'égalité des femmes

Commentaire de madame Bibiane Courtois, présidente de l'Association des femmes autochtones du Québec

Madame Courtois J'aurai un court exposé et, si vous le permettez, je céderai ma place à madame Mary Two-Axe Early qui le complétera.

Les femmes autochtones du Québec supportent la clause d'égalité originale, soit celle que nous avons présentée lors de la première conférence des premiers ministres en mars 1983.

La clause que nous avions présentée était la suivante: indépendamment de toute autre disposition contenue dans cette loi, les droits des peuples autochtones sont garantis également aux personnes de sexe masculin ou féminin. Lorsque nous avons quitté la conférence des premiers ministres en 1983, nous étions sous l'impression que notre clause d'égalité était enchâssée telle que nous l'avions proposée mais, lorsque nous avons reçu le texte officiel de l'accord, nous avons constaté qu'il y avait une erreur.

Nous n'entrerons pas dans les détails sur le comment et le pourquoi d'une telle situation mais nous voudrions préciser les raisons qui motivent notre intervention à cette conférence des premiers ministres.

Le fait est que nous voyons la clause d'égalité actuelle comme en étant une dont l'interprétation n'est pas claire pour les avocats, encore moins pour les gens ordinaires pour qui elle a été faite.

Si vous appuyez la clause d'égalité, alors enchâssez-là dans la Constitution clairement et distinctement.

Nous désirons également que les droits à l'égalité soient inscrits à l'article 35, partie II, qui porte sur le droit des peuples autochtones du Canada.

Pour terminer, j'aimerais ajouter que les femmes autochtones ressentent l'urgence d'obtenir une égalité totale, en raison de notre situation historique qui nous oblige à vivre avec vos lois discriminatoires, comme la *Loi sur les Indiens*.

Nous exigeons que cette situation soit réglée définitivement aujourd'hui et pour le futur. Merci. Madame Two-Axe Early.

Commentaire de madame Mary Two-Axe Early, présidente de l'Equal Rights for Indian Women

Madame Two-Axe Early Si je siège ici aujourd'hui, c'est parce que le droit à l'égalité doit être enchâssé dans la Constitution du Canada, afin que cesse une fois pour toutes la discrimination des gouvernements envers les femmes.

Depuis longtemps, je me bats fermement pour les droits des Amérindiennes. Hier, j'ai cru le moment venu pour nous de nous engager dans le dialogue entamé ici mais, à la fin de la séance, les femmes n'avaient marqué aucun point, et je crois que vous, les hommes, faisiez de l'obstruction systématique pour empêcher que l'on aborde la question de l'égalité des sexes. Je me sens à la fois attristée et en colère, mais nullement étonnée.

Nous, les femmes, suivons depuis longtemps un chemin pavé de promesses rompues; nous n'abandonnerons jamais. Nous nous savons fortes de l'appui de bon nombre de Canadiens imbus d'un esprit de justice. Nous avons rêvé d'une unité amérindienne au sein de l'unité canadienne, nous ne renoncerons jamais à ce rêve. Nous ne combattons pas seulement pour la place qui nous revient légitimement aux côtés de nos frères amérindiens; nous luttons aussi contre le racisme, la pauvreté, l'abandon, le sexisme et le désespoir. Il faut aujourd'hui que notre cause soit entendue.

Nous sommes reconnaissantes du fait que notre Premier ministre nous reconnaisse comme Amérindiennes et non comme femmes sans statut.

Commentaire de madame Mary Simon

Madame Simon Avant de répondre à la proposition, j'aimerais seulement faire un bref commentaire. J'écoute tout ce qui se dit sur ces questions. Bien souvent, les gens oublient que ces problèmes nous touchent nous aussi, en tant qu'Inuit. Mais je pourrais vous raconter une histoire très triste, l'histoire de ma propre mère, qui n'était pas censée être visée par la *Loi sur les Indiens*, mais qui fut certes victime de discrimination. Dieu merci, grâce à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, j'ai retrouvé mon statut.

Permettez-moi de vous dire que je suis très inquiète quand j'entends tout cela — tous ces discours que l'on prononce autour de la table. Et

pemettez-moi de vous dire qu'en ce moment, je me sens vraiment bouleversée parce que je ne sais pas ...je ne sais pas ce que nous essayons de faire en ce moment. La question de l'égalité sera le principal sujet à l'étude cet après-midi et, à la fin de la conférence, tout le monde va hocher la tête en disant: « Nous avons vraiment consacré beaucoup trop de temps à la clause d'égalité. » Et pourtant, nous parlons d'un droit fondamental.

Je ne vois vraiment pas comment nous pouvons être respectés dans ce pays si nous ne pouvons même pas traiter cette question-là.

Je propose l'adoption de la recommandation de monsieur Penner voulant que nous reprenions en comité l'étude de la proposition, et nous allons revenir donner notre réponse.

Le président J'ai dit hier, madame Simon, que nous supprimerions l'alinéa b du paragraphe 1 de l'article 12. Je regrette si j'ai dû rappeler certaines conséquences sociologiques et historiques que cela entraînerait, mais nous ne pouvons les dissimuler. Je souhaiterais que vous et vos soeurs, vous vous enleviez de l'esprit l'idée que nous essayons, délibérément en sorte, de faire échec au principe d'égalité, du moins par la loi, car chacune des personnes que vous avez entendues ici vous a assurée du contraire. Dans un sens, quiconque s'estime égal aux autres l'est effectivement. Si vous vous considérez inégales, la loi ne changera pas grand chose. Madame Simon?

Madame Simon Monsieur le Premier ministre, en tant que femme, je me considère l'égale de l'homme. Comme représentante autochtone, je parle au nom d'hommes et de femmes du Nord québécois; j'ai toujours essayé d'être impartiale envers ceux que je représente parce que j'estime que ce qui nous intéresse en tant que peuple, ce sont nos droits collectifs et individuels. Ce que je dis, c'est simplement qu'à titre de représentante des deux groupes, j'aimerais voir la question de la clause d'égalité réglée une fois pour toutes. Parce qu'il existe un certain doute, que nous soulevons sans cesse devant vous, d'un côté, vous dites que vous seriez prêt à appuyer une garantie supplémentaire qui la rendrait claire, et d'un autre côté, nous ne semblons pas régler la question.

Gouvernement autonome

Commentaire de monsieur Zebedee Nungak

Monsieur Nungak Notre recherche d'un gouvernement autonome s'est avérée pour nous un choix difficile parmi tant d'autres comme, par exemple, de décider si nous devions rechercher un gouvernement fondé sur des bases purement ethniques, ou raciales. Mais, comme vous le savez, les modèles que nous avons présentés dans Nunavut ou encore au Nouveau-Québec avec l'Administration régionale Kativik sont des formes de gouvernement non ethnique, non racial et non raciste.

En effet, il s'agissait là pour nous d'un choix bien difficile à faire, sachant que nous avons la majorité numérique aujourd'hui; mais cette équation peut changer d'un jour à l'autre si, par exemple, un développement majeur devait surgir ou encore si l'on devait construire une ville minière du jour au lendemain.

Donc, oui, il y a des choix qui sont difficiles à faire mais, jusqu'à maintenant, ce sont nous qui avons fait ces choix difficiles, parce que nous avons été obligés de les faire, de les faire à un moment où nous étions acculés au mur du statu quo. Nous avons perçu ce processus lorsque nous nous y sommes engagés. Nous ne nous attendions tout simplement pas à ce que l'on maintienne le statu quo. Nous avions fait de nombreuses propositions concernant un remaniement du statu quo. Nous voulions porter atteinte au statu quo de façon constructive afin que l'on tienne compte de nos aspirations et, en recherchant ce but, nous prenions en considération les besoins d'autres Canadiens ou d'autres Québécois, ou encore d'autres personnes vivant dans d'autres territoires. Oui, donc, je crois que certains choix difficiles reviennent maintenant aux divers gouvernements qui siègent autour de cette table, et qui ne se sont pas encore habitués à l'idée que nous avons des aspirations légitimes auxquelles il faut répondre.

Nous avons exposé notre point de vue de façon très conséquente. En réalité, nous nous sommes trouvés à jouer le rôle de véritables intermédiaires entre les gouvernements et les groupes autochtones, non pas à dessein, mais du fait que nous avons fait de grandes enjambées et que nous avons ouvert des brèches. Nous avons fait des progrès. Certaines réalisations sont

en cours, nous pouvons en parler; elles montrent clairement aux provinces et au peuple canadien que nous sommes dans le domaine du possible. Ces projets valent la peine d'être mis en oeuvre.

Monsieur le Premier ministre, dans votre discours d'ouverture, hier, vous avez déclaré que les Inuit du Labrador pourraient obtenir un gouvernement autonome par le biais de la négociation des revendications territoriales, et pourtant, jusqu'à maintenant, le processus de négociation des revendications a toujours exclu tout changement politique. Il y a une contradiction assez marquée entre ce que vous avez dit au cours de votre discours d'ouverture et la politique de négociation des revendications territoriales mise en oeuvre par votre gouvernement. Nous sommes d'avis que cette situation doit être tirée au clair afin que le peuple du Labrador, s'il décidait de donner suite à son intention de négocier, puisse le faire avec une attitude positive.

Donc, la question que je vous pose est la suivante: Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous confirmer que votre déclaration selon laquelle les Inuit du Labrador peuvent s'attendre à ce que la politique de négociation des revendications territoriales leur procure l'autonomie qu'ils recherchent — que cette déclaration, dis-je, va nettement à l'encontre de la politique fédérale de négociation des revendications territoriales, laquelle ne permet pas qu'un changement politique soit négocié par le biais des revendications territoriales...

Il y a maintenant près de trois ans que nous le faisons valoir, et il est étrange de constater que certains gouvernements nous critiquent encore parce que nous donnons l'impression de demander une érosion de leur compétence provinciale, de leur pouvoir, ou que sais-je encore. Ce n'est pas le cas. Je crois que monsieur Lévesque pourra en attester.

En fait, ses Inuit de la province de Québec contrôlent le tiers — l'extrême nord — de la province de Québec, mais je ne pense pas que nous ayons porté atteinte à l'intégrité territoriale du Québec ni à sa compétence en tant que province; en fait, cela l'a accrue à bien des égards.

Conclusion de monsieur René Lévesque

Monsieur Lévesque On sent très bien que cette journée va finir dans un climat lourd, surtout chez nos concitoyens autochtones, dans un climat plutôt morose et plutôt triste, et ça se comprend. Pourtant, il me semble qu'il y a moyen de faire des progrès, je ne sais pas exactement de quelle façon. Je n'entrerai pas dans la plomberie mais j'écoutais tout à l'heure monsieur Nungak qui parlait de l'expérience qu'on vit dans le nord du Québec. C'est une expérience valable, on n'a pas à en prendre le mérite, ça s'est négocié, ça s'est conclu pour l'essentiel avant que nous soyons au gouvernement à Québec. Nous avons appris à vivre avec ces conventions du Nord québécois. Nous apprenons encore d'ailleurs et je crois que ça été un changement extraordinairement bénéfique qui n'avait rien de révolutionnaire, mais extraordinairement bénéfique pour nos concitoyens inuit. Et je dois dire que ça n'a dérangé personne. Par ailleurs, et il me semble qu'il y a quelque chose qui peut servir jusqu'à un certain point sinon de modèle, en tout cas d'inspiration pour d'autres cas.

En regardant comment c'était en train de se terminer tout à l'heure, je n'étais pas capable de m'empêcher de penser que cette année 1984, évidemment c'est au Québec qu'on en est le plus conscients, cette année 1984, c'est le 450e anniversaire de la première arrivée officielle sur le continent nord américain, de la première occupation, première prise de possession européenne du territoire des Amérindiens. Je ne suis pas un historien mais je crois, d'après ce que j'en ai lu, que cet accueil des Amérindiens, à nos premiers découvreurs et aux colons qui les ont suivis, cet accueil a été extraordinairement généreux, et qu'ils ont partagé beaucoup de secrets qu'ils connaissaient de la nature et puis aussi partagé leurs territoires sans trop de difficulté, sans savoir non plus ce que ça leur coûterait (éventuellement.)

L'histoire souvent honteuse des siècles qui ont suivi démontre à quel point cette générosité initiale a reçu comme réplique une mesquinerie constante, de trop fréquents brigandages — il n'y a pas d'autres mots — et quelque chose qu'il faut bien appeler du racisme. Et le long du chemin, partout où les blancs étaient également installés, on a parqué les Amérindiens dans de véritables ghettos administrés par télé-commande — c'est encore le cas aujourd'hui — sous l'empire de lois non seulement vétustes

mais foncièrement inéquitables et paternalistes en même temps. C'est parce qu'il y avait — et peut-être y a-t-il encore — un certain espoir de changement, l'espoir que ce passé puisse être réparé autant que possible et que le présent qui traîne encore dans le paysage puisse être corrigé autant que possible, que nous avons acquiescé, nous du Québec, à la demande de nos concitoyens autochtones de participer aux travaux de ces conférences depuis l'an dernier, en dépit des souvenirs assez amers, durablement amers d'ailleurs, que nous avons gardés depuis la fin de 1981 sur ce qu'on appelle le processus constitutionnel.

Pour nous, il paraissait important — c'est un domaine que nous connaissons et dont inévitablement nous comprenons les enjeux, en tant que Québécois — il nous paraissait important que les droits collectifs, les droits nationaux, parce qu'il faut les appeler comme ça, des peuples autochtones soient reconnus un jour, le plus vite possible, et aussi certains cas qui sont des droits fondamentaux de la personne, comme le cas des femmes sur lequel espérons qu'il y aura un accord tout à l'heure, auquel Dieu sait que nous, du Québec, nous ne nous objecterons pas.

Alors, pour participer à ces conférences, nous avons invité — je pense qu'on a été la première province à le faire avec un telle ampleur — nous avons invité chacun des peuples autochtones du Québec à faire partie de nos délégations pour avoir une occasion additionnelle de faire entendre leurs voix, d'en faire partie librement. Il n'y a pas de ligne de délégation comme on dit qu'il y a des lignes de partie, et c'est pour ça que j'ai été un peu surpris qu'on soit surpris de l'intervention de monsieur Two Rivers de Kahnawake ce matin parce que c'était, à moins d'ignorer complètement la réalité, c'était l'expression d'une des attitudes — on en a eu des échos pendant le reste de la journée — celle qu'on pourrait appeler l'attitude pure et dure, si vous voulez, du côté amérindien et qui est aussi légitime que d'autres.

D'autre part, beaucoup de nos fonctionnaires, nos hauts fonctionnaires, et certains collègues dont le docteur Lazure, se sont trimballés pendant toute l'année avec beaucoup de dépenses d'énergie, pas mal de dépenses d'argent aussi, d'Ottawa à Toronto, de Toronto à Yellowknife et à Victoria et ailleurs, pour aider le mieux possible à préparer notre attitude face aux travaux de cette conférence et, si telle est la conclusion qui découle de ce que disait le Premier ministre tout à l'heure, le Premier ministre fédéral, nous sommes prêts comme gouvernement du Québec à continuer et à tâcher de nous rendre utiles en cours de route.

J'ai dit que je ne voulais pas conclure par anticipation mais il me semble bien que cette conférence, pour aujourd'hui en tout cas, est un échec. Le maximum qui va en sortir, c'est qu'on a fait du sur place, et je me permettrais de souligner que c'est peut-être un peu à cause de la façon de procéder: la déclaration de principe que personne n'avait entendue, et le projet d'amendement constitutionnel qui est sorti comme d'un chapeau de magicien hier au début de la conférence, avant même que le Premier ministre ait reçu son chapeau honorifique, c'était peut-être trop risqué. En tout cas, c'est le genre de façon de procéder qui garantit rarement de bons résultats.

Ca ne peut pas faire autrement que de me rappeler — excusez l'expression — mais en moins pire parce qu'au moins ça se passait en plein jour aujourd'hui et non pas la nuit, ça ne pouvait pas faire autrement que de me rappeler une certaine nuit de novembre 1981, au bout de laquelle on avait « bargainé », il n'y a pas d'autres mots, on avait « bargainé » un texte constitutionnel au détriment du Québec et, en particulier, essentiellement au détriment du Québec français.

D'ailleurs, à partir de cette expérience que nous avons cruellement vécue, je m'étais permis d'avertir nos concitoyens amérindiens et inuit du Québec des lenteurs, des chinoiseries inévitables et des chausse-trappes innombrables de ce processus qu'on appelle constitutionnel, un processus qui est exposé très souvent, derrière les nobles paroles et les beaux discours, à toutes sortes de calculs et à toutes sortes d'intrigues aussi et, également, à toutes sortes de préjugés — je n'emploierai pas un mot plus brutal — à toutes sortes de préjugés dont on sait à quel point ils peuvent être tenaces et même féroces.

On vient, nous, d'en avoir un exemple assez frappant au Manitoba, en dépit des efforts louables du gouvernement de monsieur Pawley; un exemple qui, cette fois-là, s'est déroulé aux dépens de la minorité francophone de cette province et dont on a tiré une conclusion pour la ennième fois, Dieu sait, dans l'histoire du fédéralisme canadien; mais une conclusion, encore une fois, c'est que la seule patrie pour nous, la seule patrie certaine et indiscutable que nous puissions avoir, et j'oserais même dire le seul vrai pays sur lequel nous puissions compter, c'est le Québec.

Pour revenir au sujet de cette conférence, au sujet du jour, eh bien! ce pays québécois, nous allons continuer quant à nous de tâcher d'y élargir la place qui revient de droit à nos concitoyens autochtones. Nous allons nous efforcer d'ajouter aux progrès qu'on a déjà accomplis, qui sont loin de la

perfection mais qui sont quand même des progrès substantiels, on va tâcher de poursuivre les progrès qu'on a déjà accomplis ces dernières années, en continuant de suivre le processus que nous, nous avons adopté au Québec et qui nous paraît plus prometteur que celui qu'on voit se dérouler dans ces conférences, c'est-à-dire le processus qui est basé sur des discussions d'égal à égal avec nos interlocuteurs autochtones, la reconnaissance immédiate de leurs droits et aussi de leurs droits d'administrer leurs propres institutions à mesure qu'ils peuvent mettre la main dessus et, partant de là, de pouvoir aménager une coexistence qui soit vraiment civilisée.

Alors, on va continuer de travailler dans ce sens-là, on va continuer nos entretiens, nos négociations, nos pourparlers, on va continuer de garder le contact au maximum et, finalement, j'ai confiance, je le dis en terminant, après une autre rencontre qu'on espère obtenir le plus vite possible avec nos interlocuteurs, nos partenaires inuit et amérindiens, j'ai confiance qu'on pourra proclamer officiellement très bientôt, par une résolution de l'Assemblée nationale du Québec, les principes que nous avons adoptés comme balises pour notre action continue, y compris, parce qu'on y retrouve fondamentalement non seulement une reconnaissance de l'identité, une reconnaissance claire et explicite de l'identité et du droit à leurs cultures, par conséquent, du droit à leurs traditions, de plusieurs autres droits fondamentaux et aussi du droit indiscutable de ces peuples à posséder dans toute la mesure possible l'autonomie politique, le « self-government » pour employer l'expression anglaise.

Les Inuit déçus

Commentaire de monsieur Zebedee Nungak

Monsieur Nungak Il est décevant, lors d'une rencontre comme celle-ci, de lever séance, comme nous nous apprêtons à le faire, sans avoir accompli quoi que ce soit — c'est à peu près ça. Mais je dois signaler au nom du peuple que nous représentons, c'est-à-dire les Inuit du Canada, que nous ne saurions joindre les rangs des prophètes de malheur, des défaitistes. Nous allons nécessairement retrousser nos manches, comme nous l'avons toujours fait, nous allons nous remettre à la tâche, et suivre la voie que John, mon collègue, vient de dépeindre.

C'est sur vous, les gouvernements, que pèse le fardeau d'assurer qu'à l'avenir des échecs du genre de celui-ci ne se reproduisent plus. J'ai insisté sur le fait — et monsieur Jim Sinclair a fait écho à mes paroles — que notre peuple est doté d'une patience inouïe. Mais il y a un point de rupture quelque part, que nous ne voulons pas atteindre. Nous avons fait tout notre possible pour accomplir les tâches que l'on nous a confiées. Nous nous sommes efforcés de nous comporter d'une façon qui vous fasse honneur mais, je le répète, il existe un point de rupture que nous voulons éviter. Nous avons toujours adopté une attitude visant à empêcher que le processus en cours ne se désagrège; nous venons de faire match nul, mais la guerre n'est pas finie, et je tiens à rappeler au peuple canadien et aux gouvernements que nous non plus, nous ne sommes pas finis. Nous avons une tâche à achever, notre motivation est grande, et nous devrions tous puiser en nous le courage et la force nécessaires pour faire ce que nous avons à faire, et pour le faire de façon honorable.

Principales conclusions de la conférence

Contrairement à la précédente, cette conférence n'a pu se terminer sur un accord afin de modifier la Constitution du Canada.

Le gouvernement fédéral et les provinces ont par ailleurs convenu qu'il y avait lieu de poursuivre les discussions. Il ne s'agit donc pas d'une réponse négative des gouvernements au principe de l'autonomie politique des peuples autochtones.

De plus, le gouvernement fédéral s'est engagé à favoriser l'autonomie politique des Indiens et l'égalité des sexes au moyen de modifications à ses propres lois.

Enfin, les provinces et le fédéral ont convenu d'effectuer une étude sur les coûts et la provenance des services rendus dans les réserves indiennes.

Liste des délégués officiels du Québec

René Lévesque
Premier ministre, président du Conseil exécutif

Pierre-Marc Johnson
Ministre de la Justice et ministre délégué
aux Affaires intergouvernementales canadiennes

Denis Lazure
Ministre délégué aux Relations avec les citoyens

Conseillers

Louis Bernard
Secrétaire général du
Conseil exécutif

Eric Gourdeau
Secrétaire général associé du Conseil exécutif
Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien
et inuit (SAGMAI)

Jean Meloche
Secrétaire adjoint du Conseil exécutif
Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

Christine Tourigny
Sous-ministre associée
Justice

François Levesque
Conseiller
SAGMAI

Diane Bilodeau Sévigny
Agent d'information
SAGMAI

Jean Chouinard
Coordonnateur des affaires amérindiennes et inuit
Affaires intergouvernementales canadiennes

Guy Versailles
Attaché politique
Affaires intergouvernementales canadiennes

René Morin
Conseiller juridique
Justice

Catherine Rudel-Tessier
Attachée de presse
Cabinet du Premier ministre

Marie Huot
Attachée politique
Cabinet du Premier ministre

Bibiane Courtois
Présidente
Association des femmes autochtones du Québec

Gail Stacey-Moore
Vice-présidente
Association des femmes autochtones du Québec

Max Gros-Louis
Grand chef des Hurons de Lorette

Mary Two-Axe Early
Présidente
Equal Rights for Indian Women

Fernand Chalifoux
Président
Alliance autochtone du Québec

Josepi Kalleutak
Président
Administration régionale Kativik

Johnny Peters
Vice-président
Société Makivik

Philip Awashish
Chef exécutif du Grand Conseil des Cris du Québec

Ronald Jacques
Chef
Restigouche (Micmac)

Harry Tulugak
Fédération des coopératives du Nouveau-Québec

Billy Two-Rivers
Chef
Kahnawake (Mohawk)

Joseph Norton
Grand chef
Kahnawake (Mohawk)

Ernest Ottawa
Vice-président
Conseil attikamek-montagnais

Peter Hutchins
Conseiller juridique
Groupe de travail des Autochtones du Québec sur la Constitution

Renée Dupuis
Conseiller juridique
Conseil attikamek-montagnais

STATEMENTS AND INTERVENTIONS BY QUÉBEC DELEGATES

CONSTITUTIONAL CONFERENCE, MARCH 1984

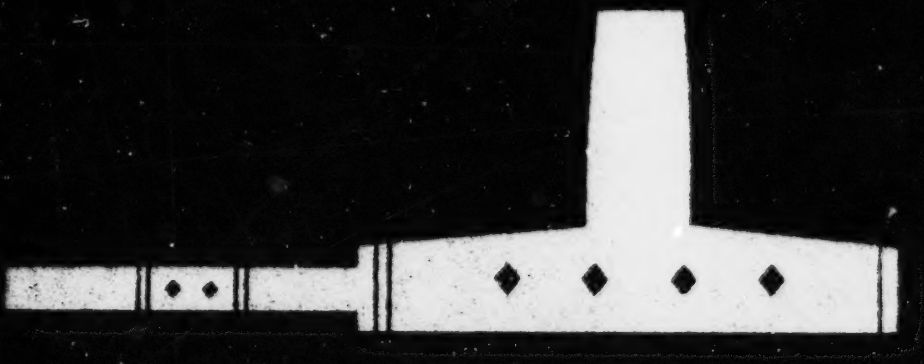

Québec

STATEMENTS AND INTERVENTIONS BY QUÉBEC DELEGATES

CONSTITUTIONAL CONFERENCE, MARCH 1984

Canadian First Ministers' Conference on constitutional matters respecting the aboriginal peoples

STATEMENTS AND INTERVENTIONS BY QUÉBEC DELEGATES

Conference held in Ottawa
on March 8 and 9, 1984

The content of this publication was produced
by the Secrétariat des activités gouvernementales
en milieu amérindien et inuit (SAGMAI)

SAGMAI
875, Grande-Allée Est
Québec (Québec)
G1R 4Y8
(418) 643-3166

Edited by the Direction générale
des publications gouvernementales
Ministère des Communications

Legal Deposit — 4e Quarter 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-11442-6

© Gouvernement du Québec, 1984

Table of Contents

- Introductory Note **7**
- Viable Coexistence between the Aboriginal Peoples and the Rest of Québec Opening Address by Prime Minister of Québec **9**
- The Right to Equality (René Lévesque) **15**
- A Call for Action (Zebedee Nungak) **17**
- For a Strengthened Equality Clause (Mary Simon) **19**
- Amerindian Specificity (Max Gros-Louis) **21**
- The Stand of the Haudenosaunee Confederation (Billy Two-Rivers) **23**
- Women's Right to Equality (Bibiane Courtois, Mary Two-Axe Early, Mary Simon) **29**
- Autonomous Government (Zebedee Nungak) **33**
- Closing Statement by the Prime Minister of Québec **35**
- The Inuit are Disappointed (Zebedee Nungak) **39**
- Principal Results of the Conference **41**
- Official Delegates from Québec **43**

Introductory Note

The second constitutional conference of Canadian First Ministers on matters respecting the aboriginal peoples was held in Ottawa on March 8 and 9, 1984.

The Prime Minister of Québec took part in this conference at the head of a delegation the majority of which was made up of representatives of the various aboriginal groups.

As was the case the preceding year, the aboriginal spokespersons had the opportunity of speaking from seats reserved for Québec. However, some of them did so from seats reserved for their Canadian national associations.

Their statements along with those of the Prime Minister of Québec are published here as provided in the written account of the conference given to each delegation by the Secretariat for Canadian Intergovernmental Conferences.

Viable Coexistence between the Aboriginal Peoples and the Rest of Québec

Opening address by the Prime Minister of Québec

Mr. René Lévesque First of all, with your permission, I would just like to reiterate the message I delivered here last year at the initial First Ministers' Conference on aboriginal matters.

Québec's participation in this conference, as in the first one, is a direct result of the pressure brought to bear on us by Québec's aboriginal nations.

The fact that there are representatives of all these nations on our delegation attests to the spirit of solidarity, mutual trust and shared hope which has animated us from the beginning, which continues to do so and which — it seems to me at least — should now prove to be lasting.

Among these aboriginal delegates from Québec, I would like, first of all, to mention three women who are vested with a burning idealism, but one which is nevertheless focused on concrete results: the president, who is seated here beside me, and the vice-president of the Native Women Association, Mrs. Courtois and Mrs. Stacey-Moore, and, representing Equal Rights for Indian Women, one of the foremost pioneers in this area, Mrs. Mary Two-Axe Early. You may recall that Mrs. Early concluded her moving address here last year with this appeal: "I had a vision that the Great Spirit would help you to follow the dictates of your conscience, give you the strength to stand by your convictions, the courage to sustain your philosophy as free men and women... You will set my sisters free..."

Today, March 8, is International Women's Day, and I would like to take the occasion to remind you, and I trust I am not mistaken, that Québec has been a leader in this area and I venture to hope that with a little bit of effort, we will be able to build substantially on the initial progress made in this regard at last year's conference.

On a much less inspiring subject, there is another thing which I must stress, as I did last year, and it is that Québec's participation in this conference can in no way be interpreted as any sort of acceptance of the Canada Bill, which was imposed on us without our consent. We will not

be able to recognize the validity of this document until the three conditions laid down by the Québec National Assembly are met.

I will quickly go over these conditions once again:

First, either the right of veto which we apparently never had must be returned to us, or we must be allowed the opting-out with complete compensation formula, which I am sure some of you around this table remember, a little bit at least.

Secondly, the language rights and powers which were taken away from us and without which, as I have emphasized on previous occasions, Québec would never have entered the Canadian federation, must be restored.

And third, and it is perhaps the supreme irony to have to mention this at a time when we are considering the constitutional recognition of not only individual rights, but also the collective and even national rights of aboriginal people — and God knows they have deserved it through their long suffering — third, then, our National Assembly stipulates that, in the same way, specific recognition must be given to the existence and identity of another nation. A nation as distinct as any other, with the majority of its members and, I believe, its only true homeland in Québec, but which the Canada Bill totally ignores, as if it were just a collection of individuals. We realize the individual is important, but he or she also belongs to a community. We have been treated as a group of individuals with no distinct identity, whereas, in reality, we have a very specific and indisputably national identity, whether it is acknowledged or not.

With respect to our relations with aboriginal people, there has been an event in Québec since last year's conference which, I feel, can be termed a major one, since it was a first in Québec's parliamentary history. I am referring to the hearings of the parliamentary commission on aboriginal rights held last November 23, 24 and 25. A brief summary is contained in the latest issue of our magazine *Rencontre* which will be distributed shortly to each delegation, in the five languages in which it regularly appears: French, English, Cree, Inuktituk and Montagnais.

In the past, aboriginal representatives have occasionally presented their points of view, along with other people, to various committees of the National Assembly. However, this time, they had three days to explain to members of the National Assembly their rights and their problems, as they see them and experience them, and their hopes, before a parliamentary commission established specifically for them. With their cooperation, we

hope, very soon, to make this a permanent forum. I might add that this process was developed and implemented not only in association with the aboriginal people, but also in close cooperation with the parliamentary opposition, and this is something I feel to be very significant.

For us — and I would like to think that it is the same for each of the governments to whom the Canadian people have entrusted the management of social and economic activities — it is not simply, nor even primarily, I would say, a matter of settling, through constitutional measures and skilfully arranged compromises, the future of the descendants of Canada's first inhabitants. It is a matter of identifying, within our society, forms and methods of coexistence which correspond to the Canadian situation and which make it possible to build our collective future while respecting individual rights.

I have borrowed the word "coexistence" from the presentations made to the Québec parliamentary commission. I have also seen it in the many proposals put forth by aboriginal representatives from all across Canada, particularly during the past twelve months. On this subject, I would like, with your permission, to cite the eloquent address, which may not have won everyone over, but which we found very forceful, given in Victoria a short while ago, last February 27, by Mr. Neil Sterrit, official spokesperson for the First Nations:

"There have to be some sort of assumptions made at the highest level. Now, if the real movement is going to happen in the courts, maybe that is where we have to be. I am talking about the aboriginal people. Maybe that is where the real movement will be, because it is not happening here. Not only that, you know, you are trying to address change within your constitution. We are trying to define our relationship with you... Let us get away from the constitution and the wording in it and start to define our relationship, because we are not in this room because we are from Europe or because we are from Italy or Germany or from anywhere else."

I mentioned last year the importance we ascribed to the process in which we are engaged in Québec, a process which made it possible to reach agreements in good faith, agreements where the content was determined jointly, which could be easily amended with the express consent of all the parties, and which could not be amended arbitrarily without such consent. After twelve months of efforts, discussions and talks, we remain convinced of the appropriateness of this type of mechanism.

What did we learn from the aboriginal people during this time? That not only are they proud of their identity, which everyone knows, but that they have enough "maturity", if you will forgive the expression, to decide themselves where they want to go. They also told us that they did not intend to live under anyone's guardianship and that the affirmation of their identity implied recognition of the principle of self-government and of land and resource rights.

I feel sure that, with a minimum of good faith, realism and respect for the other person, we can arrive at concrete answers to these legitimate demands. I know, for example, that we are not ready to give back to the aboriginal people all the land which they say our ancestors took from them illegally. But I am also certain that they do not claim to be able to erase the history of European occupation which began over four hundred years ago. They are at home here because of the presence of their ancestors which is lost in the mists of time, and they are here to stay. We have not been here as long, but we too are here to stay and we wish to continue living alongside them.

This coexistence is part of a historical, geo-political and economic reality which we must bear in mind if we wish to achieve any sort of results whatsoever. I feel that, if we use that observation as a starting point, and with the minimum of good faith, realism and respect for others which I mentioned, there is much we can achieve.

Obviously, we will rejoice over any specific commitments and assurances which the aboriginal people obtain at this second conference. Those of us who represent Québec will certainly raise no objections to anything which appears acceptable to us. For our part, however, these must take into account the sovereignty of the Québec National Assembly and the integrity of the Québec territory.

Moreover, as we told Québec's aboriginal people, we will not wait until such assurances are given elsewhere before entering into specific agreements in Québec and including them, if necessary, in our basic legislation.

A few minutes ago, I listened with great interest as the Prime Minister of Canada laid out four principles. As I heard them, I had the impression that they could be accepted from the outset, that their content, as far as it goes, was acceptable. I feel that such an approach is indicated inasmuch as, and I emphasize this, as we in Québec have come up with a kind of route map. We are the first to do so. It is not perfect either, but I believe it goes a good deal further in setting out the prospect of concrete and tangible

progress. It is on this basis that we hope to be able to conclude agreements with the aboriginal nations of Québec, with due regard for their rights and their situation, agreements which will respect both their autonomy and the sovereignty of the National Assembly, both their land rights and the overall integrity of the Québec territory. We managed to achieve this with the James Bay and Northern Québec Agreement, and we will undoubtedly do even better in the future, given the lessons that both sides can learn from its application.

From that point of view, I was extremely encouraged by some of the remarks from the Inuit spokesperson, Mr. Amagoalik.

Finally, still on the topic of this process which is unique to Québec and is aimed primarily at the establishment of native rights and their concrete and realistic application, we sincerely hope that the current process, undertaken on a nation-wide scale, is not used as a pretext to delay things unduly. For example, we have taken promising steps with the Mohawks of Kahnawake, not far from Montréal, in the area of health, on a government-to-government basis, so to speak. I believe we can refer to them in those terms. These steps respect both the self-government of this community — to the extent possible, at any rate — and the responsibilities of the Québec government toward the entire Québec population in the area of health. The response to the Penner Report which the federal Minister of Indian Affairs recently tabled in Parliament, and which must now, of course, be viewed in the light of the Prime Minister's remarks, and I cannot go into details here, but this approach to the Penner Report, that of the federal Minister of Indian Affairs, could cause problems for us in that it might delay, or even prevent, the implementation of the agreements already reached or of those that are well along in the negotiation process.

What I would like to stress, Mr. Chairman, is that the current process should make possible — or if you prefer, should at any rate not prevent — the achievement of real gains in the area of aboriginal self-government with due respect for the rules which govern the neighbouring societies.

I would like to assure our aboriginal friends, especially those from Québec, that we intend to participate in the discussions held today, and tomorrow, and thereafter, with total open-mindedness. I trust that the federal government and the aboriginal representatives will adopt a similar attitude towards the provinces. It is to be hoped that we have passed the stage of mistrust which, it must be admitted, was in large part justified by history. As for us, at least with respect to the measures taken pursuant to

the Penner Report, we intend to make the most of the overtures made by the federal government in its response to this report. I would like to state right now that not only do we wish to be consulted — as promised in the report — but we should be called upon from the beginning to cooperate closely in the drafting of new legislation. We will have to accept in advance, of course, the principle that the First Nations be allowed as much political autonomy as possible, autonomy which — in our opinion — will be even greater to the extent that it is exercised with due regard for the neighbouring societies.

In closing, I will give a very brief summary. I have done my best to show what Québec has always demonstrated, I believe, through concrete measures — that is, our willingness to achieve not just a new beginning, a new beginning which never seems to get anywhere, but also, as soon as possible, relations with our aboriginal compatriots which are truly close and warm.

I have also been obliged to mention certain constraints and fundamental conditions which are not of our choosing, but have been imposed upon us by others. Finally, I have also tried to indicate as clearly as possible that what is most important to us is that ongoing efforts, no matter how laborious, be given ample opportunity to bear fruit. It is only through concrete action and achievements that we will be able to truly rediscover one another, and convince one another of our good faith and sincerity.

The Right to Equality

Mr. Lévesque If you find women's rights, — it is a kind of judgment on this Constitution of yours — if you find women's rights in bits and pieces in sections 15, 28 and 35 and nobody knows what the hell it leads to, no wonder people are talking about legal eagles to start looking at that again in detail, and no wonder women are not exactly happy about it. Our feeling is very simple. The stronger and the clearer we can make the situation, in a field which is so essential to a really civilized society, the better. If it comes to that, we certainly won't object to entrenchment. We won't object, that is for sure. Now on the Québec basis, for every aspect of equal rights that we have anything to do with we will keep on advancing as quickly as we can. Maybe it can help others. I don't know. Some things we have done have not been that much of a nuisance. I think in some cases there are flattering imitations of some of the things we have done. We will keep on trying to do our best.

A Call for Action

Comment by Mr. Zebedee Nungak speaking from the seat of the Inuit Committee on National Issues

Mr. Nungak Hearing the presentations and the speeches made by the various governments and provinces, it is my observation that there are many previously unmentioned positive aspects to their presentations that we would like to pick up on later as the conversation and the dialogue and the exchange progresses. But I would like to address the concerns expressed by some of the governments about caution, about not being too hasty and not trying to go for simple and hasty resolutions that may have detrimental consequences later on. I think Premier Devine from Saskatchewan expressed a concern that he is of the view that poorly defined or poorly understood concepts cannot be supported by Saskatchewan until they are well defined or well understood. I think one of his words was "let's not be cavalier", and I think that was echoed by other governments who expressed caution, who expressed the fact that they do not think that any amendment or entrenchment should be hasty.

I would just like to make an observation there by saying that there is another side to that facet which is that we should not shrink from the task either just because some amendments or some provinces express caution. The Inuit have been forthright and consistent all throughout these meetings in trying to draw out the courage or the right stuff in us that will equip us to deal with setting things right, help us to accomplish the task at hand.

So I guess what I am trying to say here is that we have been fully prepared. We have been doing back flips and somersaults in front of the government to explain ourselves so that there will be no misunderstanding, to define what we want so that nobody will doubt what we want and we will continue to carry ourselves in that light at this meeting.

For a Strengthened Equality Clause

Comment by Mrs. Mary Simon, President, Makivik Corporation, speaking from the seat of the Inuit Committee on National Issues

Mrs. Simon The amendment to Section 25 of the *Constitution Act, 1982* is certainly worth closer examination and I would like to state ICNI's amendment at this time or proposed amendment to Section 35 (4) which would read as follows: "Notwithstanding any other provision in this Act, the aboriginal treaty and other rights and freedoms of the aboriginal peoples of Canada are guaranteed equally to male and female persons."

However we wish to strengthen the equality provision and therefore will remain open to any amendment which may be proposed. When I first heard that it might be deferred to a Ministers' meeting maybe later on this evening, I felt that perhaps at that meeting we could come to some agreement on a rewording of this section because, in listening to the opening statements of the federal government and the provinces, it would appear that many of the representatives around this table are open to strengthening the constitutional guarantee of equality between male and female persons.

So, I would just like to state again even though I said this at the Yellowknife meeting that, although the present amendment in the 1983 Constitutional Accord is not what ICNI believed was agreed to at the last First Ministers' Conference, we took the position that we would continue to support the 1983 Constitutional Accord and work toward strengthening the equality clause through the ongoing process. I think that, by now, we all know that, in the equality provision included in the schedule to the Accord, aboriginal and treaty rights are guaranteed equally to male and female aboriginal persons. However, we still require similar constitutional protections and guarantees for other rights for aboriginal peoples such as those created by legislation.

With regard to legislated rights, under the aboriginal and treaty rights, it is far from clear that Section 28 in the Canadian Charter of Rights and Freedoms, which is in Part I, provides the full equality we seek between

male and female persons. We are far from certain that Section 28 prevails over Section 25. While ICNI supports the entrenchment of broad powers of self-government in Canada's Constitution, we would like to discuss how we believe the principle of equality relates to self-government. Self-government is both an aboriginal right and a collective right. If we are to ensure democratic and equitable institutions of self-government, we must strike a careful balance between individual rights and collective rights and that means the fundamental rights of individuals must be respected by the collectivity or governing body. In this regard, the right to equality between male and female persons is a fundamental human right of individuals. It is a basic principle of international law recognized by Canada and other nations. As a result of this, we advocate strengthening equality rights in Canada's Constitution.

In conclusion, ICNI maintains the position that we want amendments made to Section 35 (4) and, if other aboriginal or government representatives have problems with our particular wording, ICNI is open, and has been open in previous discussions, to collectively discussing other wording in order to find a suitable solution. This has not been possible through the ongoing process leading up to this First Ministers' Conference and we felt that, at this point, there has to be some clarification as to what the different governments are prepared to commit themselves to. We live in a state of uncertainty and when we talk about such a fundamental right as equality between male and female persons, then, I think that it is our collective responsibility to ensure that it is clear what that right means to us.

Amerindian Specificity

Comment by Mr. Max Gros-Louis, Grand Chief of the Hurons of Lorette

Mr. Gros-Louis We came here today believing that we would come away with a great deal, but I can tell you that, as Grand Chief of the Hurons, I am very disappointed and I must say it is a tragedy.

That is why the Hurons, and several other Indian nations, believe that the provincial governments are immigrant governments and have no right to legislate on matters concerning the Indians. It has been proven once again today, because most of you do not want to acknowledge that we were the first nations. You do not want to acknowledge that we have certain powers and that, using these powers, we could settle many matters through our Indian governments.

Let us speak of equality. You are looking for all kinds of ways to recognize women. Why not give some authority to the Band Council, to the first nations? We know our people and, for us, Indians are men, women and children. We do not have a word for equality. That is something you have created, this whole fight over equality to extinguish the rights of Indians and, above all, of women.

The Huron people has always been sovereign, and we want to stay that way. And there are other Indian peoples who are sovereign. I would like to be very brief and, if you will, turn things over to another nation, the Mohawk nation, on behalf of whom Mr. Billy Two-Rivers would like to say a few words.

The Stand of the Haudenosaunee Confederation

Comment by Mr. Billy Two-Rivers of the Mohawks of Kahnawake

Mr. Two-Rivers Good morning, brothers and sisters. I call you brothers and sisters because, when you arrived in our land as our guest, we established that we were brothers and sisters and, today, when you have become our permanent guests, we still call you brothers and sisters. Thank you for these brief moments to say a few words. My name is Billy Two-Rivers and I am a citizen of the Mohawk nation residing in the Kahnawake territory.

Today, I am not speaking as a member of the Canadian government band council system, but, rather, from the birthright I have been gifted with as a Mohawk person. My remarks are presented here for the purpose of stating the position of an aboriginal government whose voice is not represented in this process here. What I present here are the positions of the Six Nations Iroquois Confederacy consisting of 18 communities and nearly 100,000 people living within our homelands which are currently disrupted by the international boundary between the U.S. and Canada.

The Haudenosaunee Six Nations Confederacy in recent months and years has observed the confusion that is evident among the Canadian people and the Canadian government over the issues of sovereignty, government and nationhood. There is discussion in the committee of the Parliament of Canada concerning sovereignty, constitutional arrangements and Indian self-government.

The Haudenosaunee Six Nations Confederacy is sovereign in the international community, not within the Canadian or American context. The Haudenosaunee Six Nations Confederacy have no desire to separate from Canada, since the Confederacy have never been part of Canada. We have always had our own country and our own government.

The Confederacy throughout its entire history of contact with the Europeans down to the 19th century has always declared itself to be independent of and not subject to other nations. This was made known to the Dutch, the French, British and other nations. Throughout the 20th

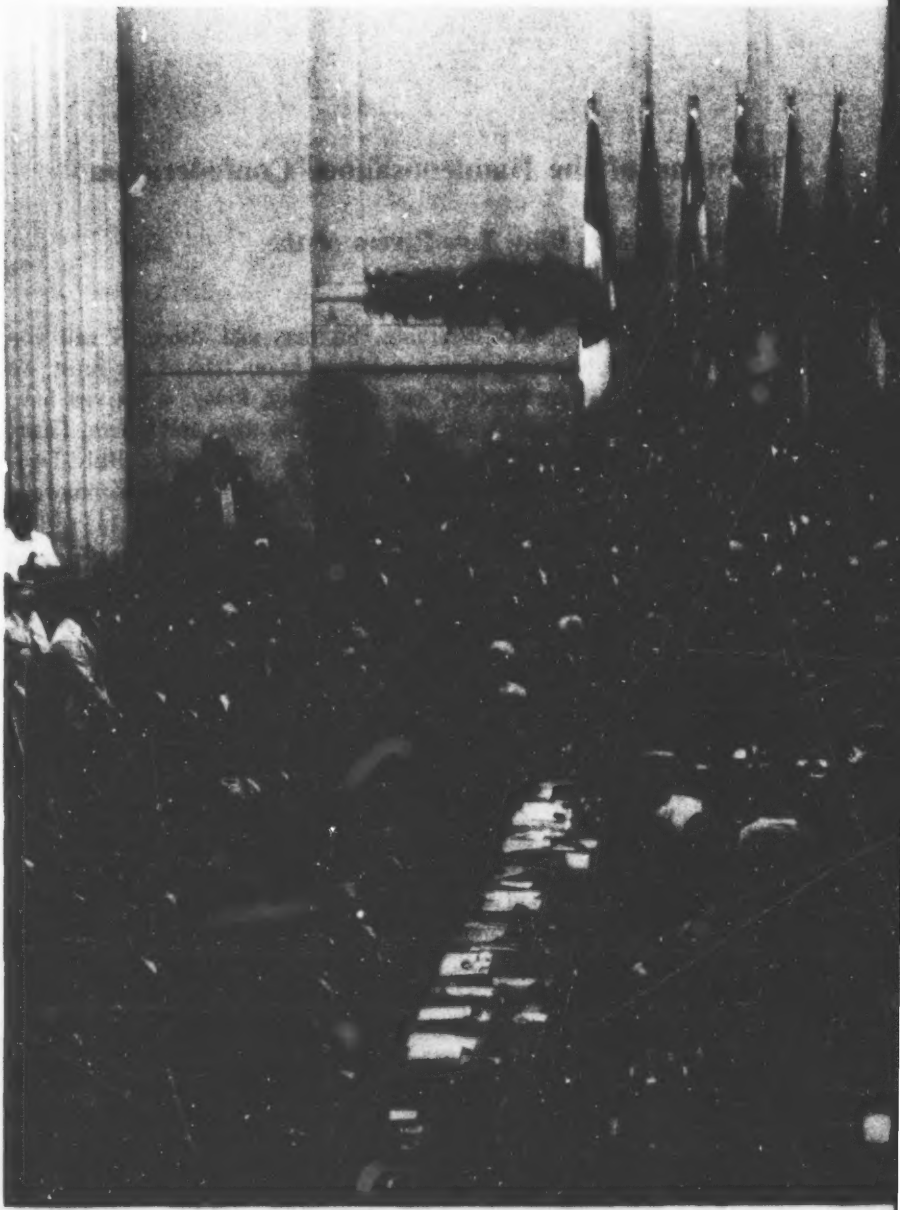

Opening of the constitutional conference on March 8, 1984. (*Canapress*)

century the Haudenosaunee people have made it known to Canada and the United States that we are neither Canadian nor American. We are Haudenosaunee.

The Confederacy have been and continue to be firmly resolved not to allow themselves or their nations to be absorbed by any process of canadianization. Therefore, the new Constitution that has been granted to the Parliament of Canada by Great Britain will have no jurisdictional authority within our territories or over our people. Again, we remind Canada that this is not a new position but this is one that we have held throughout our long history with Great Britain and with Canada as one of its dominions. Our people are citizens of our nation and do not seek citizenship within the nation of Canada. Any effort to subjugate our people under "Canada" is a violation of our right to self-determination under international law for which we hold Canada responsible within the world community. We will resist any attempts to force jurisdiction or alienation of our lands upon us with all the means at our disposal.

Since the opening moves of Canada to patriate its Constitution, the Grand Council of the Iroquois Confederacy has opposed the Canadian Constitution as having any affect on our people or our homelands. Our position is rooted in the international principles established in the two-row wampum belt. We are seperate and independent national entities. Our government granted the right to exist to the British Crown in Canada, in North America for that matter, that neither government will create legislation that will interfere with the internal workings of the other, that there is a sharing of the mutual land known as North America but the terms of that sharing will be subject to ongoing talks, negotiations and other mutually agreed upon processes for disputed settlement.

We are also in full opposition to any other processes, whether directly or indirectly linked to the Canadian constitutional process, that in any manner threaten our homelands, freedoms and rights. This includes a rejection of the report of the Special Committee on Indian Self-Government, rejection of the land claims process and the models as established by Canada and the using of so-called native organizations for the purpose of entrenching Canadian colonial policy in native national territories.

We have always held that we are not citizens of either Canada or the United States. Our assertion of this position has set off a minor flap amongst some Canadian politicians. While we maintain this right to our

own nationality out of the fact of our historical national existence, our position is further bolstered by international law through the Covenant on the Reduction of Statelessness to which Canada is a signatory.

This covenant establishes rules and procedures for the extending of one's nationality over other people.

In the context of Indian people, Canada had to first seek our consent which it failed to do out of its own racist arrogance. What we would rather — what we would consider is a bilateral process — would be a process which adheres to the principles set forth in the two-row wampum with an added element. We should be convinced by now that there is no honour in Canada. More than 300 years should have convinced us that they are not a people of their word. In light of this reality, we seek international assistance in our discussions with Canada and the United States. This assistance can come from the United States in a variety of forms.

First, there is the Trusteeship Council. Membership is made up of various member states, and the council is charged with the responsibility of overseeing relations between states who have taken on trustee obligations towards a smaller state. Their primary job is to insure that the larger states do not infringe on the fundamental freedoms and rights to self-determination of the rights of smaller states.

Secondly, there is the Human Rights Commission, which has two elements of concern to us; the Committee on Decolonization, and the Working Group on Indigenous Peoples.

In any event, we foresee a long protracted process that will span many years. We are convinced that any attempt to work within the context of the Canadian constitutional process, as currently defined, will lead to a greater loss of land and freedom.

The Haudenosaunee Six Nations Confederacy have made a series of presentations to various entities concerning our positions. In June, 1983, we made a presentation to the Special Committee on Indian Self-Government in Ottawa; in November 1983, a presentation was made to the National Assembly of Québec in Québec City, and in December 1983, a presentation was made to the Federal-Provincial Meeting of Officials on Aboriginal Constitutional Matters. These presentations articulate in detail the position of the Confederacy of the Haudenosaunee.

The chairman Before you leave the Chair, I must say that when you said your words caused a minor flap amongst Canadian politicians, I can no longer speak for Canadian politicians, but as Chairman they do cause me some difficulty. I wonder if you are a part of the Québec delegation and if you are speaking on behalf of the Québec government; if so, I find some contradiction within that.

Mr. Billy Two-Rivers No, Brother Trudeau, I am not speaking for the government of Québec. It was clearly stated in my opening statement that I am reading a position of the Iroquois Confederacy and not the province of Québec. I am sure that you have experienced over the years that Québec can speak for itself.

Women's Rights to Equality

Comments by Mrs. Bibiane Courtois, President, Québec Native Women Association

Mrs. Courtois I will make a brief presentation and then give up the floor to Mrs. Mary Two-Axe Early, with your permission.

The aboriginal women of Québec support the original equality clause which was put forward at the previous First Ministers' Conference in March, 1983.

At that time, we put forward the following clause: notwithstanding any other provision of this Act, the rights of aboriginal people are guaranteed equally to males and to females. When we left the First Ministers' Conference in 1983, we were under the impression that our equality clause had been adopted as we had proposed it. When we received the official text of the accord, however, we realized that there was a mistake.

We will not go into the details, the whys and wherefores of that situation, but we would like to spell out the reasons for our appearance before this First Ministers' Conference.

The fact is that we feel the present equality clause is one which lawyers dont't find to be clear, much less the ordinary people to whom it applies.

If you support the equality clause, then include it in the Constitution clearly and unambiguously.

We also want equality rights to be written into Section 35, Part II, dealing with the rights of the aboriginal people of Canada.

To conclude, I would like to add that the aboriginal women feel it is urgent to attain complete equality due to our historical condition in which we continue to be forced to live with your discriminatory laws, such as the Indian Act.

We demand that this situation be settled once and for all today.

Comment by Mrs. Mary Two-Axe Early, President, Equal Rights for Indian Women

Mrs. Two-Axe Early The reason I am sitting here today is because equality rights have to be entrenched in the Canadian Constitution, so that discrimination against women by any government is stopped once and for all. I have fought a long and hard battle for the rights of Indian women. Yesterday, I believed that our time had come to enter into the dialogue created here, but yesterday's session ended with nothing gained for us, women, and I believe that you men were filibustering yesterday afternoon to prevent the issue of male and female equality from being discussed. I feel both sad and angry but not surprised. We, women, have walked a long path of broken promises and we will not give up. We know that the good wishes of so many fair-minded Canadians support us. We have dreamed of Indian unity within the Canadian unity and we will hold onto that dream. We fight not only for our rightful equal place beside our Indian brothers, we fight against racism, poverty, neglect, sexism and despair. Our cause will not be lost here today.

We are grateful that our Premier recognizes us as native women and not as non-status women.

Comment by Mrs. Mary Simon

Mrs. Simon I would just like to make a brief comment before I respond to the proposal. I hear all of these issues being talked about and people often don't think that as Inuit, we get affected by these things, but I could tell you a very sad story about my own mother who supposedly was not affected by the *Indian Act* but she was certainly discriminated against and, thank goodness, because of the James Bay and Northern Québec Agreement, I have my status back.

You know, I get really concerned when I listen to all of this — all of this rhetoric that goes on around the table and you know right now I am very emotional because I don't know — I don't know what we are trying to do right now. The equality issue is going to be the issue of the afternoon and, at the end of the conference, everybody is going to shake their head and they are going to say, "Well, we spent away too much time on the equality clause", and yet, we are talking about a fundamental right.

I really don't see how we can be respected in this country if we can't even deal with that issue.

I would propose that Mr. Penner's recommendation that we go back and review the proposal be accepted and we will come back and give our response.

The chairman I said yesterday, Mrs. Simon, that we would abolish Section 12 (1) (b). I am sorry I spelled out some sociological and historical consequences of it but we can't hide them. I wish — I wish you and your sisters would take it out of your head that somehow we are deliberately trying to frustrate the concept of equality, at least in the law. Everybody who you have heard here has assured you we are not. In a sense you are equal when you think you are equal. If you think you are unequal the law won't change much. Mrs. Simon?

Mrs. Simon Mr. Prime Minister, I consider myself an equal. I am an aboriginal representative that represents both male and female persons in Northern Québec and I have always tried to be unbiased towards who I represent because I feel that, as people, we have one interest and that is our collective and individual rights. All I am saying here is that, as someone who represents both sides, I would like to see the equality clause once and for all settled, because there is this uncertainty that we keep presenting to you and, at the same time, you are saying that you would go along with an additional guarantee that it is clear, and at the same time, we can't seem to settle it.

Autonomous Government

Comment by Mr. Zebedee Nungak

Mr. Nungak Our experience in pursing the issue of self-government has been one of many hard choices on our part. For example, one of the hard choices we had to make was whether we should pursue purely ethnic or a government formulated upon racial lines, but as you know the models we have presented in Nunavut and in the Kativik Regional Government in Northern Québec, they are non ethnic, non racial or non racist public forms of government.

Now, that was a very hard choice for us, knowing that we have the numerical majority today, but that equation can change overnight with a major development or a mining town that could be set up overnight.

So yes, there are hard choices to be made, but up to this time the hard choices have been made mainly by us, because we have had to make them, make them with our backs up against the wall of the status quo. We have seen this process when we embarked upon it. We did not merely expect that the status quo would be maintained. We had made many suggestions for a reconstruction of the status quo. We wanted to do some constructive damage to the status quo in order that our aspirations be accommodated and that, in having our aspirations accommodated, we also considered the needs and requirements of other Canadians or other Québecers or other people in other jurisdictions. So yes, I think some of the hard choices now will start having to be made by the various governments around the table who have not mentally come to terms with the fact that we have legitimate aspirations that need to be addressed.

We have been quite consistent in making our case. In fact, many times we have found ourselves in a position of being an honest broker between the governments and the aboriginal groups, not by design but by the fact that we have made strides and inroads. We have made progress. There are developments taking place that we can show that clearly show to the provinces and to the people of Canada that these possibilities are workable. They are worth developing.

Mr. Prime Minister, in your opening statement yesterday, you stated that self-government for the Labrador Inuit can be achieved through land

claims negotiations, yet a political development has up until now been excluded from the land claims process. There is a clear contradiction between what you said in your opening statement and your government's land claims policy. We feel that this contradiction must be clarified if the people of Labrador are to have a positive outlook in their intention to negotiate.

So my question to you is: Mr. Prime Minister, can you confirm that your statement that the Labrador Inuit can look to land claims to provide needed self-government is a clear reversal of a federal land claims policy which denies that political development can be negotiated through land claims?

We have made that point for almost three years now, and it is strange that some governments still knock on us for making it seem like we are asking for erosion of their provincial authority or erosion of their jurisdictional power or whatever. It is not so. I think Mr. Lévesque can attest to that.

In fact, his Eskimos in the province of Québec control effectively the top third of the province of Québec, but I don't think we have damaged Québec's territorial integrity or its provincial powers, rather we have enhanced them in many ways.

Closing Statement by the Prime Minister of Québec

Mr. Lévesque It is very clear that, especially for our aboriginal fellow citizens, today will end on a heavy note, rather sad and melancholy, and we can understand why. And yet, I have a feeling that there is a way to make progress, I am not sure exactly how and I won't go into any detail, but I was listening to Mr. Nungak a few minutes ago, who was speaking about what was happening in northern Québec. It is a valid experience. There is no doubt of its worth. It was brought about by negotiation, concluded for the most part before we came to power in Québec. We have learned to live with these agreements covering Northern Québec and we are still learning. I believe it has been an extraordinarily beneficial change which has nothing to do with revolution, but extraordinarily beneficial for our Inuit fellow citizens. And, I must say, by the way, that it disturbed nobody, and, in any case, it seems to me that there is something there which could be used, up to a point, if not as a model, then at any rate as an inspiration for other instances.

A little while ago, as I was watching how things were moving to their conclusion, I could not help thinking that this is 1984, and obviously we in Québec are more aware of this, 1984, the 450th anniversary of the first official arrival on the North American continent, the first occupation, the first European take-over of Amerindian territory. I am not a historian, but I believe, from what I have read, that the welcome the Amerindians extended to the first discoverers and to the colonists who came afterwards, that welcome was extraordinarily generous. They shared much of their knowledge about nature and they also shared their land without too much difficulty, and without knowing how much it would cost them eventually.

The frequently shameful history of ensuing centuries demonstrated to what extent this initial generosity was rewarded with a constant niggardliness and all too often, there are no other words for it, with banditry and with something else which we have to call racism. Along the way, wherever the whites settled, the Amerindians were herded into veritable ghettos administered by remote control, as is still the case today, under laws which are not only obsolete, but fundamentally inequitable and paternalistic. It is only because there is yet, perhaps, some hope of change,

some hope that the past may, as far as possible, be set right and that the present which is still before us can be corrected, again, as far as possible, that we from Québec have agreed, at the request of our aboriginal fellow citizens, to take part in the work of these conferences, beginning last year, and in spite of the rather, and yes, lastingly, bitter memories we have kept since the close of 1981, of what you call the constitutional process.

We felt it was important, it is a field we know, we understand what is at stake, as Quebecers we cannot avoid it, we felt it was important that the collective rights, national rights, which is how they must be referred to, of the aboriginal peoples be acknowledged one day, and as soon as possible, as well as, in some instances, basic human rights, such as those of women, concerning which we hope that there will be an agreement shortly and against which, God knows, we, from Québec, will raise no objections.

And so, we have invited — I believe we are the first province to do so to such an extent — we have invited each of the aboriginal peoples of Québec to join our delegations to have another chance to make their voices heard, and to participate as full members. There is no "delegation line" in the sense that we refer to a party line and for this reason I was a bit surprised that others were taken aback by the brief presented this morning by Mr. Two Rivers of Kahnawake because — unless we close our eyes to reality — it expressed an attitude, which was echoed throughout the rest of the day, and which we could say represents the hard core Amerindian attitude, if you will, and is no less legitimate than the others.

Many of our officials, our senior officials, and colleagues including my colleague Dr. Lazure, have travelled thoughout the year, spending a lot of energy and a fair amount of money, going from Ottawa to Toronto, from Toronto to Yellowknife and Victoria and elsewhere, doing as much as possible to prepare our attitude towards the tasks of this conference, and if this is the conclusion which is to be drawn from what the Prime Minister of Canada said a little earlier, we as the government of Québec are ready to continue and will give any help we can along the way.

I said that I did not want to rush to a conclusion before the time, but it seems clear to me that this conference, for now, at any rate, is a failure. At best, we have marked time, and, with your permission, I would like to point out that it is partly because the procedure, because the declaration of principles, which nobody had seen, and the proposed constitutional amendments which were pulled, as it were, out of a magician's hat yesterday at the beginning of the conference, before the Prime Minister

had received his ceremonial hat, it was a bit too risky, perhaps. At any rate, you can hardly expect good results from such a procedure.

I cannot help recalling — forgive the expression — though today is not as bad, at least everything took place in broad daylight and not at night, at any rate, I cannot help recalling a certain night in November, 1981, during which a bargain, there is no other word for it, a bargain was struck over a constitutional text to the detriment of Québec, in particular, to the detriment of French Québec.

Prompted by this bitter experience, I took the liberty of warning our Inuit and Amerindian fellow citizens of the slowness, the inevitable complications and innumerable pitfalls of what is called the constitutional process, a process which, behind all the noble words and fine speeches, is prey to all kinds of schemes and intrigues as well as to all sorts of prejudice — I will not use a more brutal term — to all sorts of prejudice. And we know how deep-seated and even vicious these prejudices can be.

We have just seen a rather similar example in Manitoba, notwithstanding the admirable efforts of Mr. Pawley's government. An example which, this time, was at the expense of that province's francophone minority and from which we, for the umpteenth time, God knows, have drawn the conclusion, in the history of Canadian federalism, that the only sure and dependable homeland that we have, I would even venture to say the only true country upon which we can count, is Québec.

But, to return to the subject of today's conference, you can be sure that Québec, this country we call Québec, will continue its efforts towards expanding the rightful place of its aboriginal citizens. We will strive to extend the progress we have already made, far from perfect but substantial progress all the same, we will continue our efforts to extend the progress we have made these last few years, using the mechanisms we have adopted in Québec and which seem to us to be more promising than what we have seen unfold at these conferences, that is, a process based on discussion with our aboriginal partners, equal to equal, the immediate recognition of their rights and of their right to administer their own institutions when they are ready to do so, starting from there, the power to prepare a civilized existence we can both share.

So, we will continue to work in that direction, we will pursue our discussions, our negotiations, our talks, we will continue to maintain the maximum degree of contact and, finally, I am confident, and I say this in conclusion, after a further meeting with our Amerindian and Inuit partners

which we hope to hold as soon as possible, I am confident that, very soon, we will be able to proclaim officially, by resolution of the Québec National Assembly, the principles we have adopted as guidelines for our continuing efforts as well as, — because, fundamentally, it is more than simply recognizing their identity — a clear and explicit recognition of the identity of, and hence of the right of the aboriginal nations of Québec to their cultures and traditions, and also, many other fundamental rights, including the indisputable right to the greatest possible degree of political autonomy, of 'self-government' to use the English expression.

The Inuit are disappointed

Mr. Nungak Yes, very briefly, Mr. Prime Minister. It is disappointing at a meeting such as this to stand up the way we are going to, with practically nothing accomplished, but I have to point out that, on behalf of the people we are speaking for, the Inuit of Canada, we cannot join the doomsayers and the dire predictors of failure. We will inevitably, as we have always done, dust ourselves off, pick ourselves up and follow the course that John, my colleague, has just described.

The onus is on you, the governments, to ensure that, in the future, failures or lack of successes such as this do not happen too often. I have made the point and Mr. Jim Sinclair just echoed it that our people have a lot of patience, but there is a breaking point somewhere that we do not want to reach. We have done our best to uphold the tasks that have been given to us. We have tried to carry ourselves in a manner that is honourable before you, but, as I say, there is a breaking point that we want to avoid. We have always been taking an approach that tries to prevent the degeneration of this process and this is one battle where practically nothing was accomplished, but the war is still on and I want to express to the people of Canada and to the governments that we are not finished. We have an unfinished task and that all of us should be motivated, all of us should take the courage and the right stock in ourselves to do what we have to do and to do it in an honourable way.

Principal results of the Conference

Contrary to last years' conference, it was not possible to terminate this one with an accord to amend the Canadian Constitution.

The federal and provincial governments, however, agreed that the discussions should continue. Thus the response to the principle of the political autonomy of the aboriginal peoples was not negative.

Moreover, the federal government comitted itself to favouring the political autonomy of the Indians and the equality of the sexes by amendments to its own legislation.

Finally, the provinces and the federal government agreed to make a study of the costs and the origin of services delivered on Indian reserves.

Official delegates from Québec

René Lévesque
Prime Minister of Québec and President of the Conseil exécutif

Pierre-Marc Johnson
Minister of Justice and Minister responsible for
Canadian Intergovernmental Affairs

Denis Lazure
Minister responsible for Citizen Relations

Advisors

Louis Bernard
Secretary General of the Conseil exécutif

Eric Gourdeau
Associate Secretary General of the Conseil exécutif
Secrétariat des activités gouvernementales
en milieu amérindien et inuit
(SAGMAI)

Jean Meloche
Assistant Secretary of the Conseil exécutif
Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

Christine Tourigny
Associate Deputy Minister of Justice

François Levesque
Advisor
SAGMAI

Diane Bilodeau Sévigny
Information Officer
SAGMAI

Jean Chouinard
Coordinator of Amerindian and Inuit Affairs
Canadian Intergovernmental Affairs

Guy Versailles
Political Attaché
Canadian Intergovernmental Affairs

René Morin
Legal Advisor
Justice

Catherine Rudel-Tessier
Press Attaché
Office of the Prime Minister

Marie Huot
Political Attaché
Office of the Prime Minister

Bibiane Courtois
President
Québec Native Women Association

Gail Stacey-Moore
Vice President
Québec Native Women Association

Max Gros-Louis
Grand Chief of the Hurons of Lorette

Mary Two-Axe Early
President
Equal Rights for Indian Women, Québec

Fernand Chalifoux
President
Québec Native Alliance

Josepi Kalleutak
President
Kativik Regional Government

Johnny Peters
Vice President
Makivik Corporation

Philip Awashish
Chief Executive
Grand Council of the Crees

Ronald Jacques
Chief
Restigouche (Micmac)

Harry Tulugak
Fédération des coopératives du Nouveau-Québec

Billy Two-Rivers
Chief
Kahnawake (Mohawk)

Joseph Norton
Grand Chief
Kahnawake (Mohawk)

Ernest Ottawa
Vice President
Conseil attikamek-montagnais

Peter Hutchins
Legal Advisor
Groupe de travail des Autochtones du Québec sur la Constitution

Renée Dupuis
Legal Advisor
Conseil Attikamek-montagnais